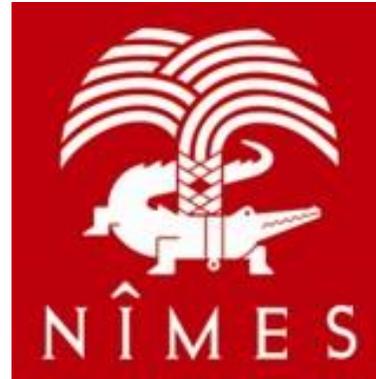


Accusé de réception en préfecture  
030-213001894-20231104-2023-06-006-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil Municipal du 4 novembre 2023

# Sommaire

Introduction : le cadre juridique du débat  
d'orientation budgétaire

- I- Aperçu de l'environnement macro-économique
- II- Les principales mesures relatives aux collectivités locales
- III- La situation budgétaire de la ville de Nîmes :
  - a. Rétrospective
  - b. Dette
  - c. Orientations budgétaires 2024

IV- Les dépenses de personnel : évolution et projection

V- La traduction dans les politiques publiques des orientations budgétaires

Annexe

## INTRODUCTION

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape. Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre une relation apaisée malgré une situation financière extrêmement dégradée de l'EPCI.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs ; aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; à la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Une délibération sur le budget non précédée de ce rapport est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (TA de Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay le Fleury).

Le débat sur le rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif. Il ne peut donc être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, commune de Lisses).

**Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.** Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance du 26 août 2005 N° 2005-1027) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité. Cette obligation était auparavant prévue par décret (N97-175 du 20 février 1997).

## I – APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE

Perspectives de l'économie mondiale 2023-2024 :

Prélèvement de pouvoir d'achat des agents économiques, renforcement de l'effort d'épargne, remontée des taux : l'inflation crée de fait son propre antidote qu'est la baisse de la demande. Toutefois, l'atténuation des tensions inflationnistes ne devrait se manifester que lentement.

D'abord, parce qu'il est probable que l'économie tourne déjà au-delà de ses capacités aux Etats-Unis et en Europe, même si la crise du Covid est venue perturber l'estimation de l'écart de production. Ensuite, parce que les taux d'intérêt réels restent négatifs une fois corrigés par l'inflation.

Un enchaînement macro-économique semble ainsi se dessiner : l'année 2022 a été celle du pivot haussier des politiques monétaires, 2023 est celle de la répercussion de ce pivot sur la sphère financière, sur l'activité économique et la dépense des ménages. Cette répercussion s'étendrait courant 2023 et ferait encore sentir ses effets sur l'activité en 2024, au travers de la maîtrise de la dépense des entreprises (investissement, stocks, effectifs).

La séquence de ralentissement économique n'est donc pas close. Inférieure à 3% en 2023 et en 2024, la croissance économique mondiale se répartirait un peu plus en faveur des économies émergentes, même si le rebond de la Chine connaît quelques ratés.

En France, l'inflation a eu un impact récessif sur la dépense des ménages, directement via le prélèvement de pouvoir d'achat, ou indirectement par la hausse des taux.

En 2023, elle affecterait la dépense finale des entreprises, avec à la clé une contraction de la demande finale, stocks compris. Les importations devraient baisser en conséquence et ce repli pourrait, finalement, être le vecteur quasi-exclusif de la croissance de l'économie française.

## II – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Le projet de loi de finances pour 2024, a été présenté le 27 septembre au Conseil des ministres. Parmi les principales mesures à retenir pour les finances locales :

- Une augmentation du soutien à l'investissement avec l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'aménagement de terrains et la hausse du fonds vert.
- Une nouvelle exonération de taxe foncière d'une durée de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique dans le respect de certaines normes. Cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée pour les communes et intercommunalités.
- Un étalement sur 4 ans de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) restante. Cette dernière devant être définitivement

supprimée en 2027. Ainsi, le taux d'imposition maximal à la CVAE serait de 0.28% en 2024, 0.19% en 2025, 0.09% en 2026.

- L'encadrement de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer) sur les réseaux de télécommunications fixes. Ce plafonnement s'élève à 400 millions d'euros et serait revalorisé chaque année.

- La mise en place d'une compensation par l'Etat de 24,7 millions d'euros en 2024 au profit des communes et intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacantes (THLV) et qui dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues doivent abandonner cette ressource. Bien que l'entrée dans ce périmètre de zone tendue permette l'institution de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ce levier ne permet pas toujours de compenser la perte de THLV.

- La mise en place d'un accompagnement financier de la mobilisation des collectivités pour la réussite des zones à faibles émissions (ZFE). Ainsi il est prévu qu'à compter du 01/01/2025, le produit des amendes de la circulation dans les ZFE soit exclu du compte d'affectation spéciale "contrôle de la circulation et du stationnement routiers" et que les recettes des amendes forfaitaires (y compris les amendes majorées) générées par des systèmes de contrôle automatisés soient affectées aux collectivités mettant en place les contrôles.

- S'agissant de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, les dotations de péréquation sont en progression. La DGF est fixée à 27,1 milliards d'euros en 2024. La hausse de 222,5 millions d'euros par rapport à 2023 est principalement destinée au financement de la hausse des dotations de péréquation. Ainsi, plus de 60% des communes devraient voir

leur DGF augmenter en 2024. Cependant, en euros constants, en l'absence d'indexation de la DGF sur l'inflation, l'augmentation de 222,5M€ équivaut à une hausse de 0,8% à rapprocher de l'inflation prévisionnelle : 2,6% pour 2024 après 4,9% pour 2023 entraînant en réalité une perte de pouvoir d'action dans la mise en œuvre des politiques publiques locales.

- La ponction sur les ressources des collectivités à travers une diminution des fonds de concours dits "variable d'ajustement" s'élève à 67M€ pour 2024, montant supérieur à celui de 2023 (45M€), mettant cette année à contribution le bloc communal et pas seulement les départements et régions.

- Le montant du "filet de sécurité énergie" est estimé à 400M€ contre 1,1Mds€ en 2023.

Les prélèvements sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales s'élèvent à 44,8 Md€ en 2024 et se répartissent comme suit :

INTITULE DU PRELEVEMENT	PLF 2023 (En M€)	LFI 2023 (en M€)	PLF 2024 (en M€)
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 612	26 931	27 145
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	5,3	5,3	4,7
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes de leur groupement	50	50	30
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du Fonds de compensation pour la TVA	6 700	6 700	7 104
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	598	628	664

Dotation élu local	108	108	109
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	43	43	43
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	434	434	432
Dotation départementale d'équipement des collèges	326	326	326
Dotation régionale d'équipement scolaire	661	661	661
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	3	3	3
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 861	2 875	2 820
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	362	378	378
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4	4	4
Compensation réforme fiscalité Mayotte	107	107	107
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	7	7	7
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284	284	272
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48	48	48
Prélèvement sur recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27	27	27
Prélèvement sur recettes Neutralisation de la réforme de l'apprentissage	123	123	123
Prélèvement sur recettes Polynésie Française	91	91	91
Soutien exceptionnel de l'Etat au titre du soutien exceptionnel, au titre de l'année 2022, pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique	430	430	
Soutien exceptionnel au titre de l'année 2023 pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie		1 500	400

Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 825	3825	4 017
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation des communes et EPCI contributeurs au FNGIR subissant une perte de base de CFE		1	3
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation de la réforme 2023 de taxe sur les logements vacants pour les communes et EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	-	-	25
<b>TOTAL PSR</b>	<b>43 711</b>	<b>45 590</b>	<b>44 842</b>

### III – LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE NIMES

#### A. RETROSPECTIVE

Préalablement, il est important de rappeler au travers de la rétrospective budgétaire, les éléments conducteurs des budgets passés :

- Un niveau d'investissement soutenu dans un contexte de crise sanitaire, axé sur les actions de proximité mais aussi sur la poursuite des grands projets pour la ville,
- Une progression des dépenses de fonctionnement affectées par la crise sanitaire en 2020, 2021 ainsi que par l'inflation dès 2022 qui a fortement fait augmenter le prix de l'énergie,
- Un endettement en progression mais maîtrisé.

#### a. Les données générales

- Les grandes masses financières

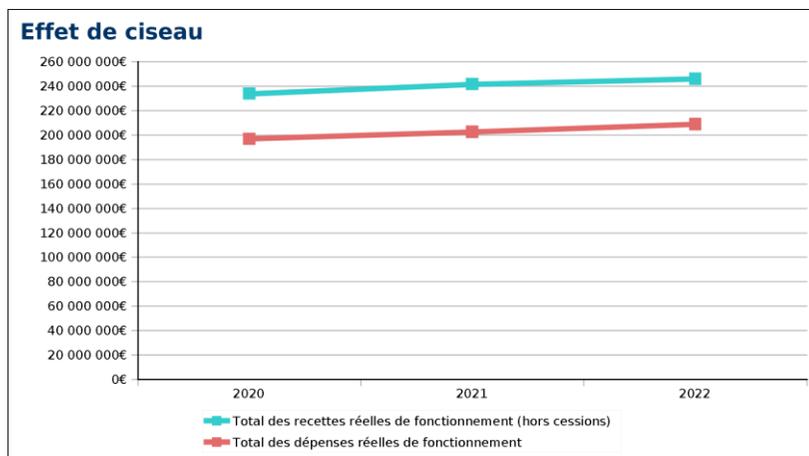
Le champ d'analyse porte sur les exercices 2020 à 2022 à partir des documents budgétaires afférents au budget principal.

	2020	2021	2022
<b>Recettes de fonctionnement</b>	237 758 852	245 304 781	245 851 471
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	196 706 141	202 376 710	208 884 249
<b>Recettes d'investissement</b>	30 684 332	26 269 917	33 681 926
<b>Dépenses d'investissement</b>	69 195 172	69 743 748	70 031 506

En 2022 les recettes réelles de fonctionnement totalisent 245.8 M€ composées pour l'essentiel d'impôts et taxes pour 71.4 % et de dotations et participations pour 21.7 %.

Cette même année les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 208,9 M€. Elles sont composées pour la majorité de charges de personnel à hauteur de 49.5 %, de charges à caractère général pour 31.9 %. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse du fait de l'augmentation des charges de personnel, des charges à caractère général (+4.75 % par rapport à 2021) et des autres charges de gestion courantes (+5 % par rapport à 2021).

Sur la période 2020 à 2022, on constate une évolution totale de 6.2 % sur la période concernant les dépenses de fonctionnement.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à celle des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles étant comptabilisées elles peuvent faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses vient nourrir la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement en limitant le recours à l'emprunt. Les recettes de gestion courantes supérieures aux dépenses permettent à la ville de dégager de l'autofinancement pour couvrir une partie des investissements.

- Fonds de roulement

Composé des montants inscrits au 001, 002 et 1068 le fonds de roulement est défini comme l'excédent de capitaux stables par rapport aux emplois durables. Il est utilisé pour financer une partie des actifs circulants.

	2020	2021	2022
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	31 176 674	30 630 914	<b>25 806 554</b>

Sur la période 2020 à 2022 le fonds de roulement s'établit en moyenne à 29 204 714 €. Sur cette même période le fonds a diminué de 17 %.

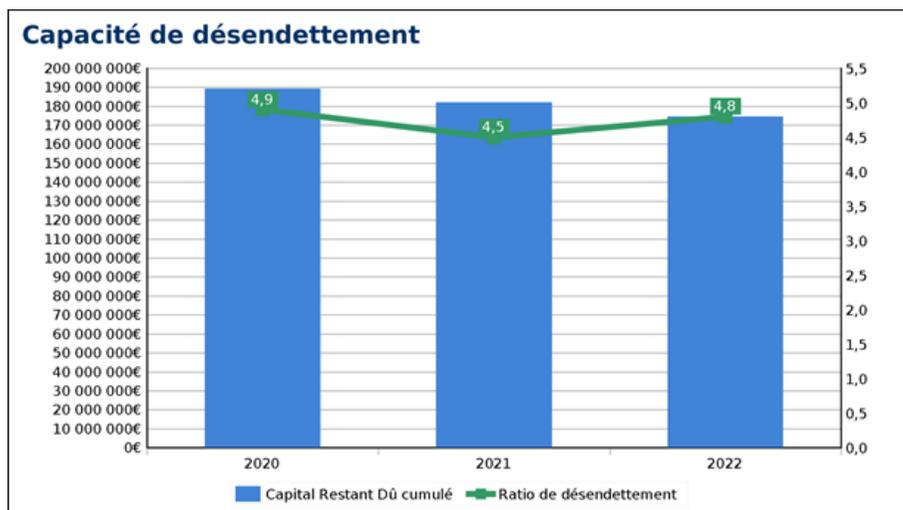
- L'endettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année.

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la commune. Il est généralement admis que le seuil d'alerte, révélateur de tensions futures, se situe à 12 ans.

	2020	2021	2022
Encours au 1er janvier	189 229 711	189 134 957	174 664 182
Ratio de désendettement	4,9 ans	4,5 ans	4,8 ans
Emprunt	13 000 000	13 000 000	19 000 000

Sur la période 2020 à 2022 le taux d'épargne brute se maintient autour de 15,7% ce qui permet de conserver un ratio de désendettement performant qui demeure largement éloigné du seuil des 12 ans. A titre indicatif la moyenne nationale en matière de capacité de désendettement pour les communes en 2022 est de 4.5 ans.



### b. Les soldes intermédiaires de gestion

- Les épargnes

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le solde de la richesse financière.

L'épargne nette est constituée de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel. Lorsque celle-ci est négative cela révèle une situation financière dégradée.

	2020	2021	2022
<b>Recettes de fonctionnement</b>	237 758 852	245 304 781	245 851 471
<b>Epargne de gestion</b>	42 412 235	44 126 108	40 769 811
<b>Epargne brute</b>	37 012 928	39 122 560	36 908 972
<b>Epargne nette</b>	16 918 173	18 651 786	19 447 525

En 2022, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 245 851 471 € et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette qui s'élèvent à 205 023 410 €.

L'épargne de gestion permet de financer les intérêts de la dette et de dégager un excédent de fonctionnement, soit de l'épargne brute, de 36 908 972 €.

Une fois les remboursements de dette payés, il se dégage une épargne nette de 19 447 525 € destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement.

### c. La fiscalité directe

- Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe. L'évolution des bases dépend de deux facteurs :

- De la décision prise dans le cadre de la loi de finances annuelle de faire évoluer les bases (en lien avec l'inflation). Pour 2022 l'évolution a été de 3.4% (contre 0.20 % en 2021)
- De l'augmentation de la population.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH puis THRS	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
<b>2020</b>	181 007 386	197 809 346	590 860
<b>2021</b>	11 739 063	195 358 970	571 289
<b>2022</b>	12 101 876	201 185 440	586 571

- Les taux et les produits fiscaux

En 2022 la ville a maintenu ses taux d'imposition.

<b>Taux THRS /THLV</b>	29,33%
<b>Taux TFB</b>	53,20%
<b>Taux TFNB</b>	83,76%

Le produit de la fiscalité directe constitue la ressource principale courante directement maîtrisable par la ville via les taux votés par le conseil municipal. La recherche de l'optimisation du rendement fiscal au travers d'un véritable travail d'analyse des produits fiscaux a conduit la commune

à adopter en 2008 l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de lutter contre la vacance des logements.

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 125 479 225 € en 2022 en progression de 12 % depuis 2020.

	2020	2021	2022
Produit de la TH puis THRS	53 089 466	3 443 067	3 549 480
Produit de la TFB	56 474 568	115 774 628	119 223 873
Produit de la TFNB	494 904	478 512	491 312
Rôles supplémentaires	1 767 876	432 144	960 296
Surtaxe sur les logements vacants		1 302 947	1 254 264
<b>Total des produits</b>	<b>111 826 814</b>	<b>121 431 298</b>	<b>125 479 225</b>

#### d. Les dépenses

Le montant total des dépenses représente en 2022 : 278 915 755 € dont 208 884 249 € en fonctionnement et 70 031 506 € en investissement.

- Les dépenses de fonctionnement

Elles se composent des charges de personnel, des charges à caractère général, de diverses charges de gestion courante et de charges exceptionnelles et financières.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 6.1 % sur la période :

	2020	2021	2022
Charges à caractère général (chap. 011)	60 302 640	63 554 916	66 572 702
Charges de personnel et frais assimilés (chap.	98 000 596	100 575 306	103 472 076
Autres charges de gestion courante (art 65)	1 441 463	2 852 531	4 316 110
Intérêts de la dette (art 66111)	5 399 307	5 003 547	3 860 839
Contingents et participations (art 655)	11 209 101	10 430 836	10 488 830
Subventions versées (art 657)	18 183 348	17 708 596	17 907 955
Autres dépenses de fonctionnement	1 170 567	1 454 916	1 021 600
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>196 706 141</b>	<b>202 376 710</b>	<b>208 884 249</b>

- Les dépenses d'investissement

Elles se composent des dépenses d'équipements, de subventions d'équipements versées et du remboursement en capital de la dette. Sur la période 2020 à 2022, la Ville a réalisé en moyenne 49,7 M€ d'investissement. La municipalité témoigne de sa volonté à investir pour les Nîmois tout en ayant dans l'optique de maintenir les grands équilibres financiers.

	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	48 584 964	48 513 493	51 904 092
Subventions d'équipement (art 204)	310 133	569 492	309 613
Remboursement capital de la dette (art	20 094 755	20 470 774	17 461 447
Autres investissements hors PPI	205 321	189 988	356 354
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>69 195 172</b>	<b>69 743 748</b>	<b>70 031 506</b>

e. Les recettes

- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont progressé sur la période. Cela s'explique par une hausse de la fiscalité directe et indirecte ainsi que des produits des contributions directes.

	2020	2021	2022
Produits des contributions directes (art 73111)	111 826 815	121 431 297	125 479 226
Fiscalité indirecte	46 628 018	49 326 794	50 267 760
Dotations	62 404 154	58 213 986	53 347 118
Autres recettes	16 798 897	16 220 470	16 562 003
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>237 758 852</b>	<b>245 304 781</b>	<b>245 851 471</b>

- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement fluctuent de la sorte :

	2020	2021	2022
FCTVA (art. 10222)	5 640 423	5 551 179	6 207 427
Emprunts (art. 16 hors 166 et 16449)	13 000 000	13 000 000	19 000 000
Autres recettes	12 043 910	7 718 738	8 474 499
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>30 684 332</b>	<b>26 269 917</b>	<b>33 681 926</b>

## f. Le financement de l'investissement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement des immobilisations. Il est d'usage de considérer que les cessions d'immobilisations, constituant une recette de la partie fonctionnement, font partie des ressources de la section investissement. En effet, il s'agit d'opérations de désinvestissement dont les ressources sont destinées à financer de nouvelles immobilisations.

	2020	2021	2022
Epargne nette (a)	16 918 173	18 651 786	19 447 525
FCTVA (b)	5 640 423	5 551 179	6 207 427
Autres recettes (c)	3 479 040	3 167 687	3 218 475
Produit de cessions (d)	4 039 784	3 805 510	58 250
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	<b>30 077 420</b>	<b>31 176 162</b>	<b>28 931 677</b>
Subventions perçues (liées au	8 564 870	4 551 051	5 256 024
Emprunts (art 16 hors 166 et	13 000 000	13 000 000	19 000 000
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	<b>51 642 290</b>	<b>48 727 213</b>	<b>53 187 701</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 541 872</b>	<b>-545 760</b>	<b>617 641</b>

Un résultat positif vient augmenter le fonds de roulement permettant de le reconstituer afin de l'utiliser pour des investissements futurs.

## g. Ratios de la loi A.T.R.

	2020	2021	2022
Ratio 1	1 286	1 300	1 348
Ratio 2	731	780	810
Ratio 3	1 554	1 576	1 586

	2020	2021	2022
Ratio 4	319	312	336
Ratio 5	1 191	1 122	1 137
Ratio 6	276	273	278
Ratio 7	49.82%	49.7%	49.5%
Ratio 9	91.19%	90.85%	92.07%
Ratio 10	20.49%	19.82%	21.18%
Ratio 11	76.6%	71.2%	71.67%

**Ratio 1** = Dépenses réelles de fonctionnement / population (€)

**Ratio 2** = Produit des impositions directes / population (€)

**Ratio 3** = Recettes réelles de fonctionnement / population (€)

**Ratio 4** = Dépenses d'équipement brut / population (€)

**Ratio 5** = Encours de la dette / population (€)

**Ratio 6** = Dotation globale de fonctionnement / population (€)

**Ratio 7** = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

**Ratio 9** = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 10** = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 11** = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

## B - DETTE

### a. Observatoire de la dette

Après une forte progression en 2021 représentant plus de 15% par rapport à l'exercice 2020, le recours à l'emprunt recule de 19% en 2022 pour s'établir à 9,4 milliards d'euros (contre 11,6 milliards l'an passé). Cette réduction des volumes souscrits s'inscrit dans un contexte de hausse rapide et soudaine des taux d'intérêt et d'offre bancaire contrainte.

Le taux d'intérêt auquel les collectivités ont emprunté l'an dernier s'établit en moyenne à 2,07%, soit une hausse de 145 points de base (1,45%) par rapport à 2021 (0,62%). En 2022, la durée d'emprunt moyenne des nouveaux financements est stable à 18 ans, dans la continuité de 2021. Ces durées sont davantage concentrées puisque près de 65% du volume a été contractualisé sur des maturités comprises entre 15 et 25 ans contre 56% en 2021.

Les emprunteurs renouvellent en 2022 leur préférence pour les contrats à taux fixe, pour 73% des nouveaux flux, mais optent davantage pour des emprunts variables (27% contre moins de 17% l'an dernier), en raison notamment des contraintes liées au taux d'usure survenues tout au long de l'année.

Les financements obligataires avec 33% représentent une part plus faible que l'année précédente, au profit de la part de financement bancaire qui remonte en 2022 pour s'établir à 56,5% (en progression de 8,7 points).

Côté banques, le groupe La Banque Postale/SFIL conserve sa place de première banque avec 31,1% des parts de marché, tandis que le Groupe Crédit Mutuel / Arkéa opère une remontée en flèche en deuxième position avec 22,8% des nouveaux financements (contre seulement 10,4% sur

l'exercice précédent), devant le groupe BPCE qui arrive en 2022 en 3<sup>ème</sup> place avec 22% des crédits bancaires souscrits en 2022.

De 3,29% en 2011 à 1,72% en 2021, le taux moyen de la dette des collectivités locales inverse sa tendance en s'établissant à 2,01% au 31 décembre 2022, pour une durée de vie résiduelle moyenne stable à 14,1 ans (14,2 ans fin 2021).

Cette augmentation trouve son origine dans le renchérissement du coût des nouveaux financements, mais aussi dans l'augmentation des taux d'intérêt indexés sur l'Euribor et le Livret A pour les emprunts constituant le stock de dette à taux variable des collectivités locales.

La part de dette à taux fixe dans l'encours global continue de son côté sa hausse pour atteindre 75,6%. Une augmentation progressive qui s'explique en partie par le contexte de taux très bas traversé avant 2022, incitant fortement les emprunteurs à figer à taux fixe des conditions particulièrement attractives.

L'année 2022 restera donc connue des emprunteurs comme celle du renchérissement du coût de la dette à tous les niveaux avec une hausse rapide et brutale des taux d'intérêt. La hausse a été tellement rapide que la mesure réglementaire initialement mise en place pour protéger les emprunteurs, le taux d'usure, s'est même retrouvée être une contrainte compte tenu de son délai d'adaptation aux conditions de marché du moment.

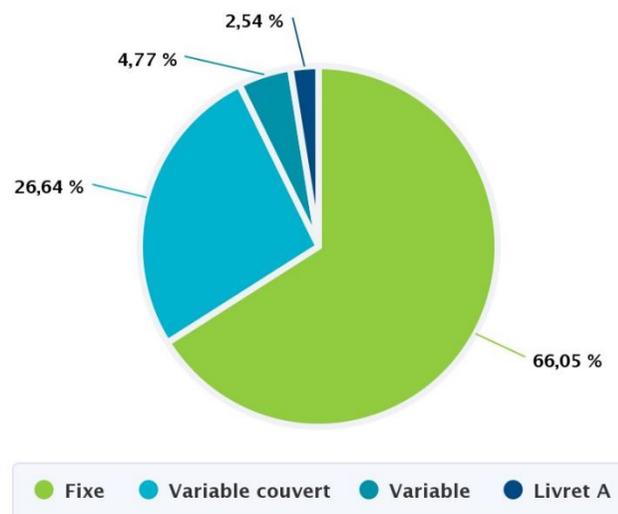
Les raisons principales à cela sont multiples et connues : pandémie, goulots d'étranglement, problématiques climatiques et le conflit en Ukraine.

## **b. La dette du budget principal**

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget principal, sont les suivantes :

Capital restant dû au 31/12/2023	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
178 150 778	3.55 %	11 ans et 8 mois	6 ans et 3 mois	43

La répartition du risque de taux est la suivante :



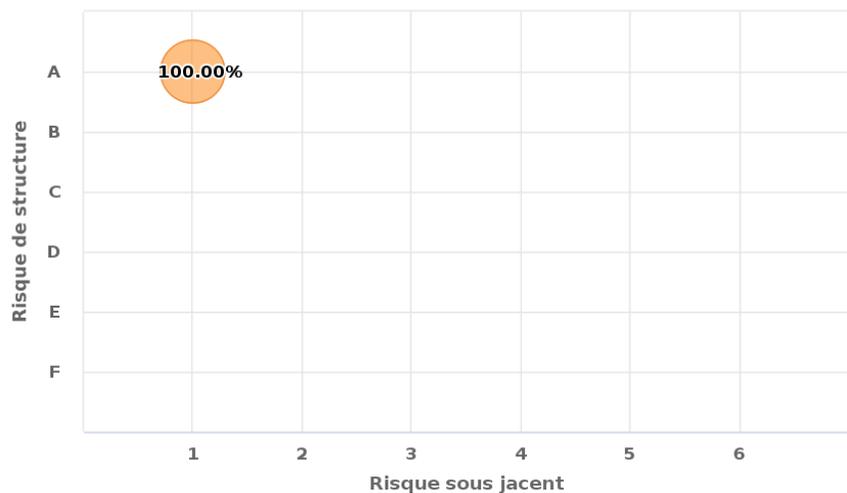
Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	117 668 504.48 €	66,05%	2,32%
Variable couvert	47 465 524 €	26,64%	6,39%
Variable	8 500 000 €	4,77%	4,37%
Livret A	4 516 749.63 €	2,54%	3,54%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>178 150 778.11 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,54%</b>

- Les emprunts à taux fixes représentent 66.05 % de la dette financière. Insensibles aux fluctuations des marchés financiers, ils apportent une sécurité dans la gestion de la dette.

- Les emprunts à taux variables représentent 31.41 % dont 26.64 % à taux couvert. La collectivité a donc sécurisé une partie des emprunts soumis aux variations de marché contre une hausse excessive des taux.

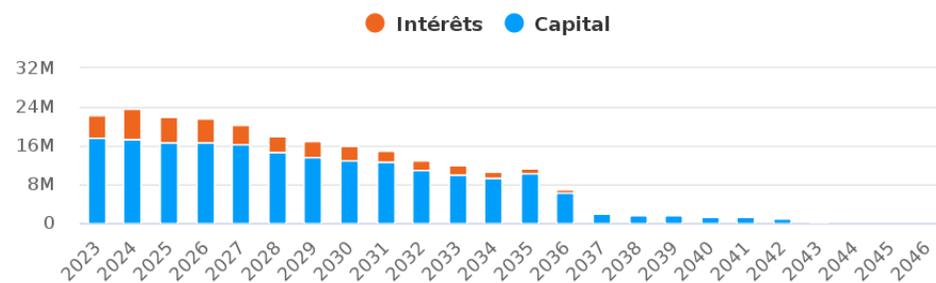
Le risque de l'encours de dette peut être mesuré aussi bien sur la structure que sur l'indice en suivant la charte de bonne conduite (GISSLER).

Dettes selon la charte de bonne conduite :

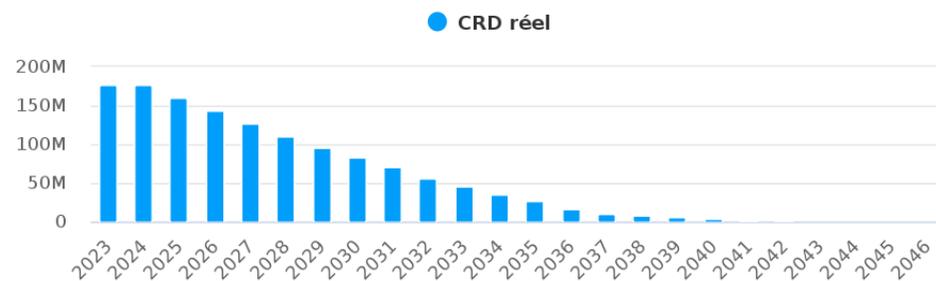


Selon la charte GISSLER, 100 % de la dette est indexée sur le risque de structure A et de sous-jacent 1, rendant le risque inexistant. Cette situation nouvelle et remarquable est issue de la renégociation de l'emprunt SFILL / CAFIL classé 6F.

Le graphisme suivant présente l'évolution des annuités futures conformément aux anticipations de marché :



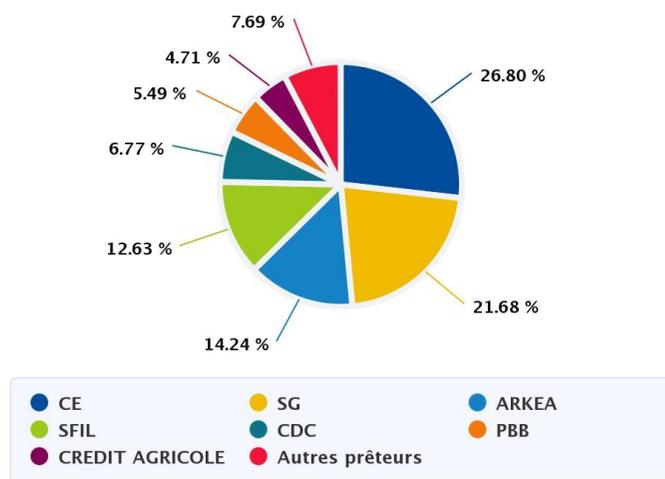
Le graphique suivant présente le profil d'extinction de la dette financière actuelle :



Le capital restant dû s'éteint de manière régulière. La soutenabilité du profil d'extinction montre que la ville ne dispose pas d'emprunt « in fine ».

La Ville de Nîmes conserve une diversification de sa dette en sollicitant chaque année les banques actives sur le marché des collectivités locales.

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



La dette comporte 43 emprunts répartis auprès de 11 établissements bancaires. Avec un encours de 51,5 M€, soit 29% de la dette, le groupe BPCE (Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Foncier) est le principal prêteur de la ville suivi de près par la Société Générale (38,9 M€ de capital restant dû qui représente 21.7 % de la dette).

### La dette à taux fixe

L'ensemble des emprunts à taux fixes sont classés en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER. Le taux fixe moyen de cet encours est de 2.32%.

Type	Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	117 668 504.48 €	2,32%

### La dette à taux variable

Les emprunts à taux variable ne représentent pas de risque potentiel, ils sont classés 1A selon la charte de bonne conduite. Le taux variable moyen de ces emprunts s'élève à 5.93%.

Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Variable couvert	47 465 524 €	26,64%	6,39%
Variable	8 500 000 €	4,77%	4,37%
Livret A	4 516 749.63 €	2,54%	3.54%

### La dette structurée

Les structures de taux diverses présentent un potentiel de volatilité différent pour chaque ligne d'emprunt. Le taux moyen de l'unique emprunt structuré s'élevait à 5,38% au 31/12/2022.

Le 1er juin 2023 l'emprunt SFIL CAFFIL classé en 6F a été refinancé à hauteur de 23 120 529.90€ sur une durée de 13 ans et 2 mois au taux fixe de 3.90 %.

Le montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire du prêt s'élève à 5 443 000 €.

Les ICNE s'élèvent à 600 093.22 €

## En conclusion

Malgré l'importante hausse des taux en 2022 et 2023, les efforts en matière de négociation avec les établissements bancaires ont permis de mobiliser les emprunts suivants :

- 4 000 000 € auprès de la NEF au taux fixe de 3.65 % sur 15 ans.
- 10 000 000 € auprès de la Société Générale au taux fixe de 3.90 % sur 20 ans.
- 23 120 529.90 € auprès de la SFIL au taux fixe de 3.90 % sur 13 ans et 2 mois.

Une ligne de trésorerie d'un montant de 5 000 000 € a également été ouverte auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée d'un an au taux variable Euribor 1S +0.49 %.

La ville continue ainsi de maîtriser son endettement ; l'encours de dette évoluant de 1.10 % passant de 176 202 736 € au 31/12/2022 à 178 150 778 € au 31/12/2023.

### c. La dette du budget Cadereau

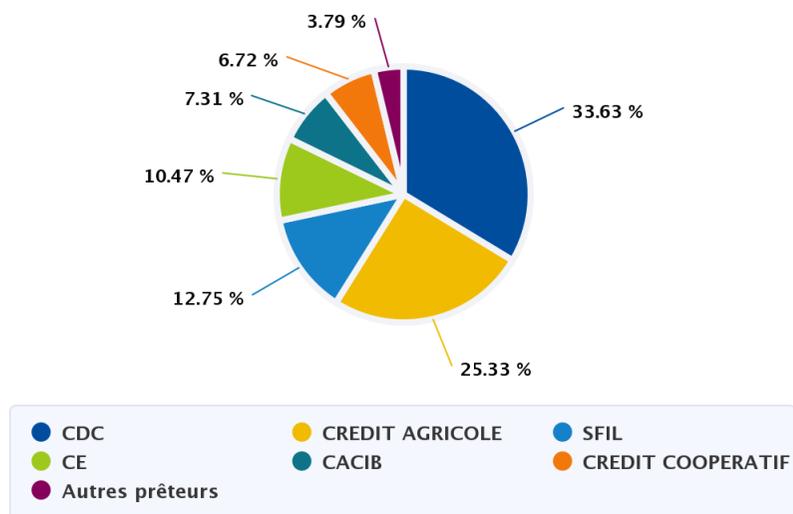
Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget Cadereau, sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
43 632 678 €	3,76%	18 ans et 2 mois	10 ans et 5 mois	17

Totalement sécurisé, l'ensemble de l'encours de dette du budget Cadereau est classé en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER.

Type	Encours	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	32 629 672 €	3,67%
Variable	0 €	0,00%
Livret A	11 003 006 €	4,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>43 632 678 €</b>	<b>3,76%</b>

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



Les emprunts à taux fixes représentent 74.78 % de la dette financière.

Les emprunts à taux indexés sur le livret A représentent 25.22%. Compte tenu du transfert des axes 6 et 7 à Nîmes Métropole, un travail de fond a permis de définir les emprunts à transférer.

Les titres émis par la ville s'élevaient à : en 2018 (2 826 201,19€), 2019 (2 819 321,70€), 2020 (2 798 297,78 €), 2021 (2 791 430,63 €), 2022 (2 777 434,20 €) et 2023 (2 763 210,52 €).

La Ville a souscrit un emprunt de 18 700 000 € auprès de la SFIL au taux fixe de 3.51% sur une durée de 30 ans dont 1 600 000 € ont été affecté au budget Cadereau.

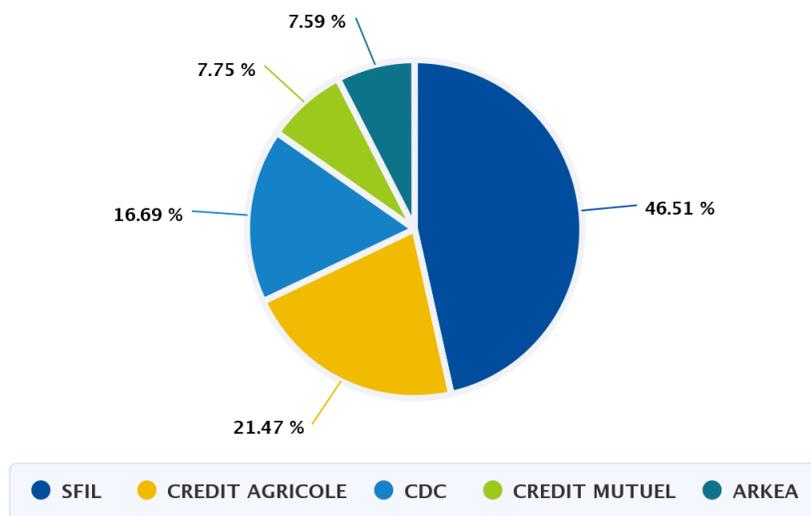
#### d. La dette du budget ANRU

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget ANRU, sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD) 31/12/2023	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
36 769 655 €	2.88 %	24 ans et 5 mois	12 ans et 7 mois	7

Type	Encours	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	27 843 255 €	2,59%
Variable	2 790 000 €	4,16%
Livret A	6 136 400 €	3.60%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>36 769 655 €</b>	<b>2.88%</b>

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



Les emprunts à taux fixes représentent 75.72 % de la dette financière.

La Ville a souscrit un emprunt de 18 700 000 € auprès de la SFIL au taux fixe de 3.51% sur une durée de 30 ans dont 17 100 000 € ont été affecté au budget ANRU.

#### e. La dette garantie

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 a autorisé les collectivités à accorder leur garantie d'emprunt dans le cadre d'opérations très diverses et au profit d'entités de droit public ou privé : associations, entreprises, collectivités (SDIS, Syndicats), organismes de logements sociaux...).

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. Le régime juridique des garanties d'emprunts est fixé par les articles L2252-1 à L2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, la loi du 5 janvier 1988 dite « Loi Galland » a introduit des ratios d'encadrement des garanties d'emprunts octroyées par les collectivités territoriales aux personnes de droit privé. Ces ratios, conformément à l'article L2252.2 du CGCT, ne s'appliquent pas pour les opérations de constructions, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte.

- Ratios applicables aux garanties d'emprunts :

- Plafonnement du risque

Le montant total des annuités d'emprunts garanties à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement. Le

montant des provisions constituées pour couvrir les garanties vient en déduction.

Une collectivité ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio s'élève à 11.83% pour l'exercice 2023.

- Division du risque :

Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas dépasser 10% de la capacité totale à garantir. Ce ratio permet de ne pas mettre en danger l'équilibre budgétaire de la collectivité en cas de défaut d'un bénéficiaire.

Une collectivité ne peut garantir à un même débiteur plus de 10% de 50% de ses recettes réelles de fonctionnement. Notre capacité à garantir ne doit pas dépasser 134 176 824 € (50% des recettes réelles de fonctionnement), notre encours est de 11 733 201 € soit 8,74 % de notre capacité totale à garantir.

- Partage du risque :

La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50%. Cependant, la quotité maximale peut être portée à 80% pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L 300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme. Dans certains cas, jusqu'à 100% pour les opérations menées par des organismes d'intérêt général visés aux articles 200 et 238 bis du Code Général des impôts ainsi que pour les logements en zone tendue.

- Synthèse de la dette garantie au 31/12/2023 :

Les opérations consacrées au logement social représentent plus de 71 % de l'encours de dette garantie. 67.5% de la dette garantie est accordée par la Caisse des Dépôts et Consignations, ces emprunts sont adossés au Livret A et ne présentent pas de risque de taux.

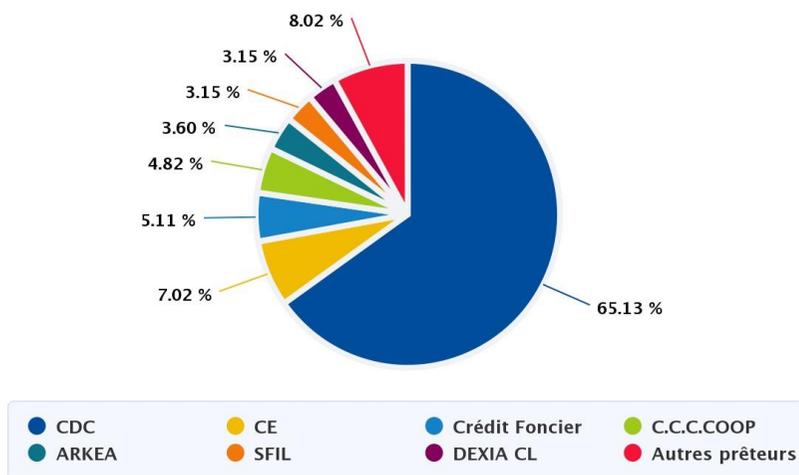
La garantie d'emprunt octroyée par la ville fait partie de l'offre de soutien permanent aux organismes de logements sociaux qui permet de favoriser la construction et la réhabilitation des logements.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
100 460 505 €	3,75%	15 ans et 4 mois	9 ans et 5 mois	177

Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	34 671 772 €	33,27%	2,91%
Fixe à phase	1 535 983 €	1,47%	3,65%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	53 481 564 €	51,32%	3,86%
Inflation	7 962 573 €	7,64%	6,13%
Barrière	6 558 613 €	6,29%	4,49%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>104 210 505 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,75%</b>

Dettes par prêteur :



Afin de limiter les risques, la Ville de Nîmes évalue la santé financière des organismes, au travers d'une analyse financière s'appuyant sur les ratios financiers Boléro. De plus, chaque fois que cela s'avère possible, la ville peut partager la garantie avec d'autres collectivités de façon conjointe mais non solidaire afin de ne garantir que le remboursement d'une certaine quotité de l'emprunt.

#### a. Définitions/lexique financier :

Taux fixes : emprunts (en euros) pour lesquels le taux payé sera fixe jusqu'à leur extinction.

Taux variables couverts : emprunts indexés sur un taux variable de la zone euro (Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A...). Ces emprunts ont leur taux capé ou encadré par un tunnel. Le taux de l'emprunt ne peut jamais dépasser un taux fixe connu ou le taux variable de référence augmenté de la marge.

Livret A : emprunts indexés sur le Livret A ou le LEP.

Barrières taux euro : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer soit un taux fixe, soit un taux variable standard de la zone euro, éventuellement augmenté d'une marge, mais sans coefficient multiplicateur.

Barrières euro avec multiplicateur : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer un taux variable avec un effet de levier qui accélère la dégradation du taux payé.

Écart d'inflations : le taux payé est fonction de l'écart entre l'inflation française et l'inflation européenne.

Produits de pente : le taux payé est fonction de l'écart entre un taux long et un taux court de la zone euro.

Produits de change : le montant payé fait intervenir un cours de change. Le premier cas concerne les emprunts en devise (emprunt en francs suisses, par exemple). Le second cas est celui des produits dont le taux payé dépend d'un ou plusieurs cours de change (barrière sur EUR-CHF, sur l'écart EUR-USD – EUR-CHF...).

## La Charte de Bonne Conduite (CBC) :

Afin d'aider les collectivités à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose la classification suivante :

### Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents	Structures
1 INDICES ZONE EURO	A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPE
5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

\* : HORS CHARTE

## C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 -2026

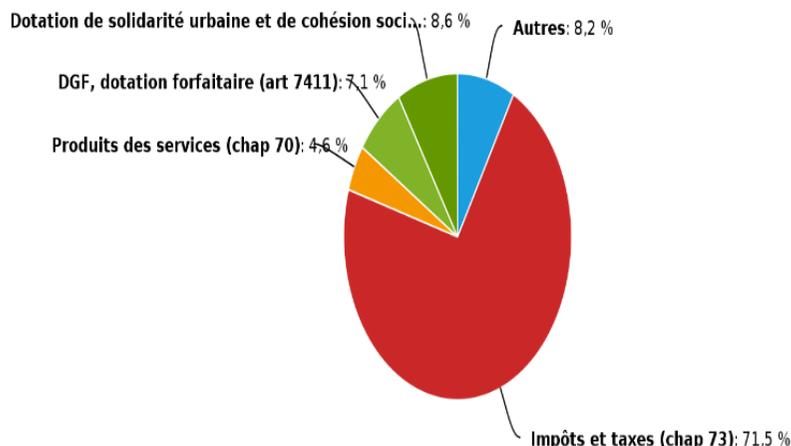
L'environnement des collectivités se trouve contraint par :

- L'inflation qui affecte fortement les dépenses à la hausse mais à contrario n'agit pas sur les recettes.
- L'étalement de la CVAE (Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises) sur quatre ans avant sa suppression définitive en 2027.
- La suppression à compter de 2024 de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) du fait du passage en zone urbaine tendue. La ville appliquera donc une majoration de la taxe d'habitation sur la THRS à hauteur de 40% des 2024.

Le projet de loi de finances pour 2024, a été présenté le 27 septembre au Conseil des ministres.

## a. Les recettes de fonctionnement

### Structure des RRF en 2023 (hors produits de cessions) :



Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

La fiscalité directe (71.5 %) constitue le principal poste de recettes. Le produit fiscal évoluera en fonction de la dynamique foncière du territoire et du coefficient de revalorisation forfaitaire.

Les dotations (15.7 %) quant à elles diminuent pour l'année 2023 contre 22 % pour 2022. L'attribution de compensation (AC) représente 16.8 % des impôts et taxes et la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par l'intercommunalité pèse à hauteur de 8.6 % du total des recettes. Elles

évolueront en fonction des futurs transferts de compétences et/ou des réévaluations des charges et recettes transférées.

Les autres taxes (8.2 %) correspondent à la fiscalité indirecte comme les droits de mutation, la taxe sur l'électricité et la TLPE mais également le FPIC.

Les produits des services (4.6 %) concernent les services rendus aux usagers par la collectivité.

### i. Fiscalité directe

Les taux d'imposition directs de la ville de Nîmes, comprenant la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et demeurent constants.

Taux TH (commune)	29,33 %
Taux TFB (commune)	53,20 %
Taux TFNB (commune)	83,76 %

La Ville de Nîmes fait désormais partie de la liste des communes prévues au décret n°2023-822, publié le 26/08 au Journal officiel, au titre de l'article 232 I 1° du Code Général des Impôts qui stipule que « dans les communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de cinquante mille habitants où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant, qui se caractérisent notamment par

le niveau élevé des loyers, le niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens ou le nombre élevé de demandes de logement par rapport au nombre d'emménagements annuels dans le parc locatif social" la TLV est applicable.

Désormais la Ville étant considérée en zone tendue, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) ne peut plus s'appliquer, cette dernière sera donc remplacée à compter du 01/01/2024 par la taxe sur les logements vacants (TLV) dont le produit est perçu par l'Anah (Etat).

La ville de Nîmes a donc délibéré pour instituer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à hauteur de 40% à compter du 01/01/2024.

Toutefois, dans certaines situations, l'institution de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne permettant pas de compenser la perte de la THLV ; le Gouvernement s'est donc engagé, comme lors de la dernière réforme du zonage de la TLV, à compenser intégralement la suppression de la THLV pour toutes les communes à fiscalité propre concernées par la modification du zonage.

Le produit fiscal découle des bases qui évoluent sous l'effet de deux phénomènes :

- **S'agissant de la revalorisation forfaitaire appliquée par l'Etat sur les bases fiscales** : Ce coefficient de revalorisation voté dans la loi de Finances est lié à l'inflation constatée l'année précédente. En 2023 il a été de 7.1%. Pour 2024 il est anticipé, au regard du contexte actuel à 4%.

- **Le dynamisme physique du territoire** : création de locaux, retour à l'imposition, modifications de la politique d'abattement. Toute nouvelle imposition sur le territoire viendra améliorer les hypothèses renseignées.

### **Evolution des bases fiscales 2023-2026**

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe :

<b>Années</b>	<b>Base THRS</b>	<b>Base TFB</b>	<b>Base TFNB</b>
2023	12 961 109	215 458 000	646 700
2024	13 544 359	224 076 320	646 700
2025	13 815 246	228 557 846	646 700
2026	14 022 475	233 129 003	646 700

### **ii. Fiscalité indirecte**

Prospective à compter de 2023 :

- L'Attribution de Compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Le produit est estimé figé à 30 M€ pour 2023 et les années suivantes.

- L'institution de la dotation de solidarité communautaire (DSC) est facultative et le conseil communautaire en détermine librement le montant. Le produit est estimé figé à 1,5M€ pour 2023 et les années suivantes.
- La loi de Finances pour 2018 a figé le montant de l'enveloppe globale du FPIC à 1Md€. La Ville estime une diminution du reversement de l'ordre de -8% en 2023 puis de - 2% les années suivantes.
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité est estimée à 3,3M€ pour 2023 et les années suivantes.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux est anticipée à 6.5M€ en 2023 en baisse après deux années exceptionnellement favorables. Elle est estimée à 6M€ sur les années suivantes.
- Une dynamique autour de 1.5% est anticipée pour les autres produits de fiscalité sur les années suivantes.

### iii. Dotations et participations :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat et versé aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Cette dotation vise à compenser les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesses entre les territoires.

Son montant est établi chaque année par la loi de finances et sa répartition s'opère à partir des données physiques et financière des collectivités.

La dotation forfaitaire évolue en fonction des éléments suivants :

- La population, croissance démographique sur le territoire.
- Le potentiel fiscal : un écrêtement maximum de 3% s'applique aux collectivités ayant un potentiel fiscal supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen. La ville de Nîmes n'est pour le moment pas concernée par celui-ci.

Sans réforme et avec un potentiel fiscal qui reste en dessous de 85%, la dotation forfaitaire augmentera en fonction de l'évolution de la population, qui en l'absence de plus d'éléments, est envisagée constante en 2023 (18M€) et en léger recul à 17.9M€ en 2024 et les années suivantes.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Cette dernière augmente chaque année sous l'effet de l'abondement en loi de Finances estimé à 90M€.

Justifiée par un revenu par habitant communal moins dynamique qu'au niveau national, la DSU est anticipée à 21.9M€ en 2023 et en hausse de +3% sur les années suivantes.

La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

Elle comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal (à la suite de la suppression de la TP en 2010). Le montant de la dotation 2023 est estimé à 3.5M€ puis à 3,8M€ sur 2024 et les années suivantes.

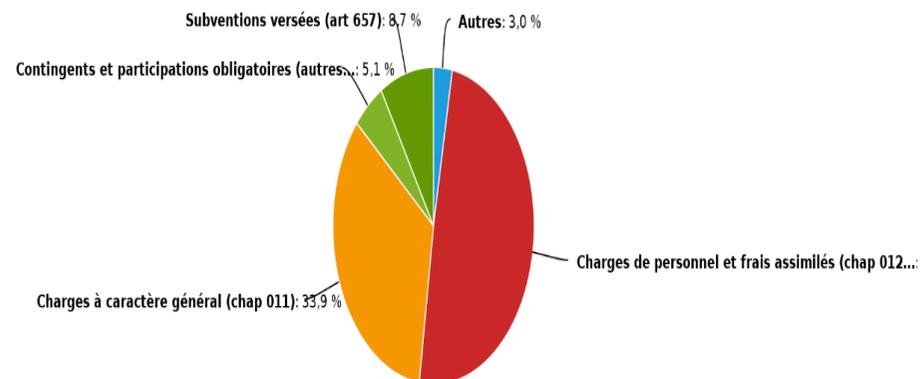
Le chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses, après avoir fortement été impacté à la baisse sur les années 2020 et 2021 du fait du Covid-19, est attendu à 11.6M€ sur 2023 et les années suivantes.

Enfin les recettes de fonctionnement prennent en compte les cessions des immobilisations estimées à 8.2M€ en 2023 et anticipées à 5M€ sur 2024. Bien qu'il s'agisse d'une recette d'exploitation, les cessions d'immobilisation correspondent à une opération de diminution du patrimoine dont les recettes sont destinées à financer l'acquisition de nouveaux équipements. En conséquence l'enregistrement de cette recette en produit d'investissement est admis.

**Au total, l'évolution des recettes de fonctionnement est anticipée en hausse de 6.5% par rapport à 2022.**

## b. Les charges de fonctionnement

### Structure des dépenses de gestion courante en 2023



Les charges de personnel (49.3%) constituent le principal poste de dépenses. Elles évoluent en fonction des transferts de compétences et de la mutualisation des agents. Elles vont également subir les effets des décisions prises au niveau national, telles que des revalorisations, en l'espèce la revalorisation du point d'indice de 1.5%, et au niveau de la collectivité, tels que les départs à la retraite, les recrutements et remplacements.

Les charges à caractère général (33.9%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation, le prix des fluides et par la politique d'externalisation de certains services. Ces dernières sont fortement impactées depuis 2022 par l'inflation.

Les autres charges de gestion courante (13.8%) correspondent aux subventions versées par la commune, à ses participations au SDIS et aux syndicats, ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les autres charges font référence aux autres versements (article 739) ainsi qu'aux charges exceptionnelles (chapitre 67).

Les charges financières représentent quant à elles 2.5% des dépenses réelles totales de fonctionnement.

#### **i. Les charges à caractère général**

Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation et en fonction des services rendus à la population.

Ainsi les dépenses progressent de 10% cette année, ce qui s'explique entre autres par la hausse du prix de l'énergie. A compter de 2024, la Ville prévoit une progression annuelle de 5.8% de ses charges puis entre 2 et 2.6% les années suivantes. Cette prévision est toutefois à prendre avec prudence tant le contexte économique est évolutif.

Ces dépenses représentent 33% pour la Ville en 2023, la moyenne de la strate (011/DRF) s'élève à 20,15% en 2021.

#### **ii. Les charges de personnel**

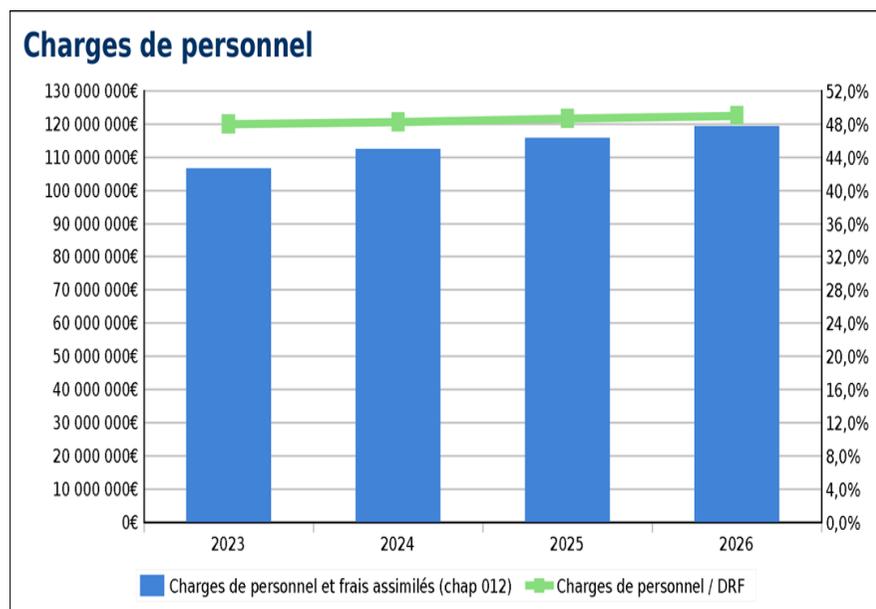
Les charges de personnel ont subi la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui s'est effectuée en plusieurs fois : +0.6% en 2016, + 0.6% en 2017 et +3.5% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 puis 1.5% en 2023. Ces éléments sont indépendants de la politique d'avancement et de recrutement au sein de la collectivité.

Ces dépenses qui représentent près de la moitié (48%) du poids global des DRF de la Ville de Nîmes, soit le premier poste de dépenses, constituent un réel enjeu pour la collectivité. L'attention particulière portée à ce poste montre ces dernières années l'efficacité de la maîtrise des dépenses de personnel.

Il est à noter que la moyenne de la strate s'élève à 58% en 2021.

En 2023, la Ville anticipe une hausse de +3% de ses dépenses de personnel, une hausse de 5.5% est estimée pour 2024 et pour les années suivantes une évolution moyenne relative au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de 3% par an.

### Evolution des charges de personnel



### **iii. Les autres charges de gestion courante**

Les autres charges qui comprennent les contingents et participations obligatoires (art. 655 dont contribution SDIS) et les subventions de fonctionnement versées (art. 657 dont subvention CCAS et Caisse des écoles) sont envisagées relativement stables.

Les autres charges sont indexées sur l'inflation anticipée, celles-ci étant fortement perméables.

### **iv. Les charges financières**

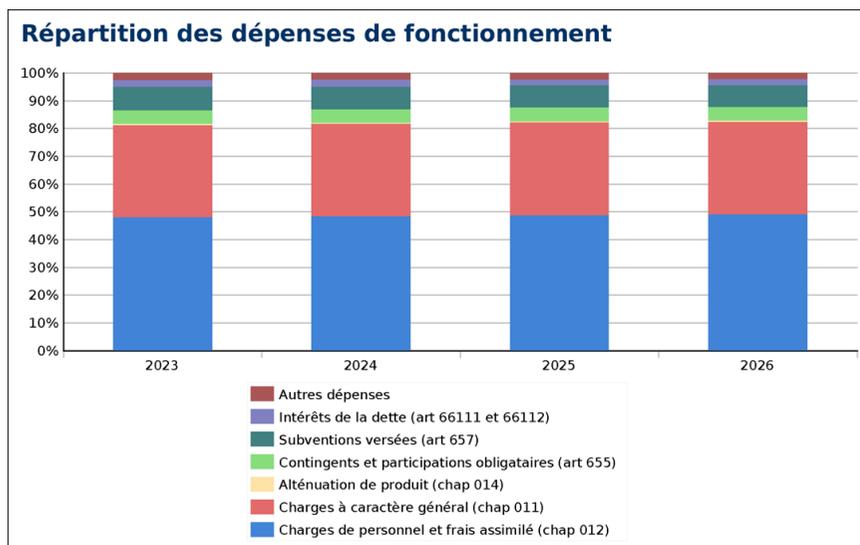
Les frais financiers découlent de la tendance morte de la dette financière, issues des anticipations de marché. La prospective s'établit donc sur un contexte de taux de marché assez volatile avec des taux en remontée.

Les intérêts de la dette future sont calculés sur l'hypothèse dès 2024 d'un recours au financement bancaire compris entre 276K€ et 22M€ par an, sur une durée d'amortissement de 20 ans avec un amortissement du capital constant au taux fixe de 4% pour 2024 et 4.5% jusqu'en 2026.

### **v. Les charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles, tout comme les atténuations de produits, sont figées.

**Au total, l'évolution des dépenses de gestion est anticipée comme suit :**



2023 est marquée par une hausse des dépenses de fonctionnement en raison de l'inflation qui affecte fortement la plupart des dépenses et une hausse du point d'indice qui impacte les dépenses de personnel. A compter de 2024 les dépenses réelles de fonctionnement progressent en raison de l'évolution croissante des deux principaux chapitres, à savoir les dépenses de personnel et les charges à caractère général.

Au global, on constate une dynamique plus importante des dépenses que celle des recettes. La ville devra s'attacher à limiter ces évolutions si elle souhaite conserver son autofinancement.

## **a. Les recettes d'investissement**

### **i. Les subventions d'investissements**

Compte tenu des incertitudes en matière de subvention d'investissement, non seulement sur le montant perceptible mais aussi et surtout sur l'exercice d'encaissement desdites subventions, le montant estimé en 2023 est de 8.6M€, la prise en compte d'une hypothèse moyenne de 7,1M€ de subventions par an dès 2024 est retenue.

Un ajustement pourra être décidé en fonction des demandes présentées par la ville.

### **ii. L'emprunt**

Le recours au financement bancaire passe de 14M€ en 2023 à 276k€ en 2024, inférieur au remboursement en capital.

### **iii. Dotations, fonds divers et réserves**

Pour le FCTVA, depuis le 1er janvier 2015 la loi de finance l'a revalorisé à 16.404%, (eu égard à l'historique des remboursements et sur les conseils de Finance Active, un taux moyen de 14% est appliqué sur l'ensemble des dépenses d'équipements).

La taxe locale d'équipement ainsi que la taxe d'aménagement sont maintenues constantes.

## **b. Les dépenses d'investissement**

En annexe se trouvent les opérations d'investissement et autorisations de programme figurant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui font

l'objet d'un arbitrage annuel lors de la préparation budgétaire pour respecter le niveau optimal d'investissement fixé.

#### iv. Les immobilisations

De la prospective découle un niveau d'investissement dit optimal afin de garantir les grands équilibres financiers de la collectivité. Ce niveau d'investissement peut trouver des leviers de croissance si et seulement si des marges de manœuvre sont dégagées sur la section de fonctionnement. La ville est en mesure de financer une enveloppe de 57.7M€ en 2023 puis de 50M€ par an les années suivantes grâce à un bon niveau d'épargne nette, à ses autres ressources propres, telles que les cessions et à sa capacité à emprunter.

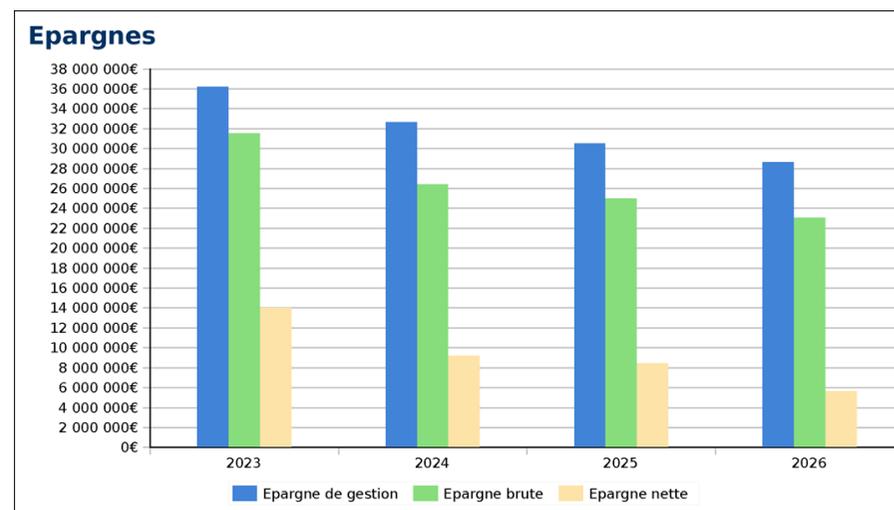
#### ii. Le remboursement en capital des emprunts

L'extinction de la dette est issue directement des projections factuelles.

#### c. Analyse macroéconomique

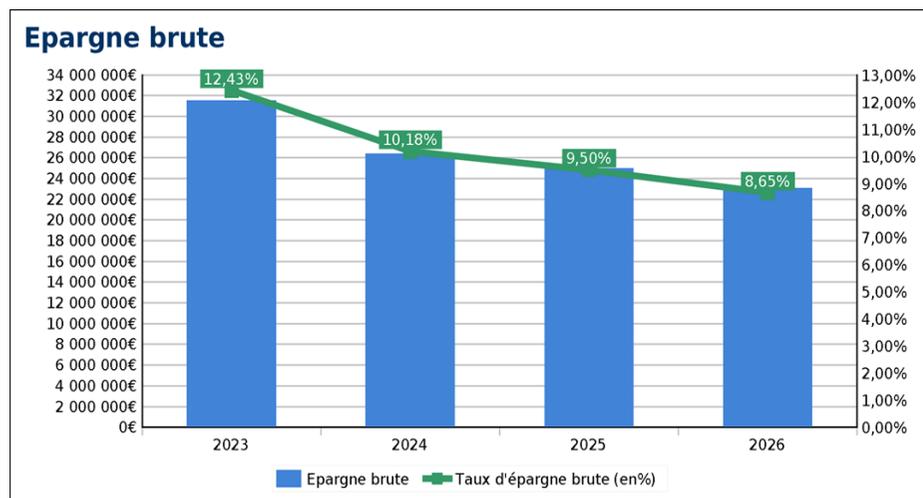
Dans la prospective des finances de la ville et conformément aux hypothèses retenues :

#### Evolution des épargnes (hors cessions)



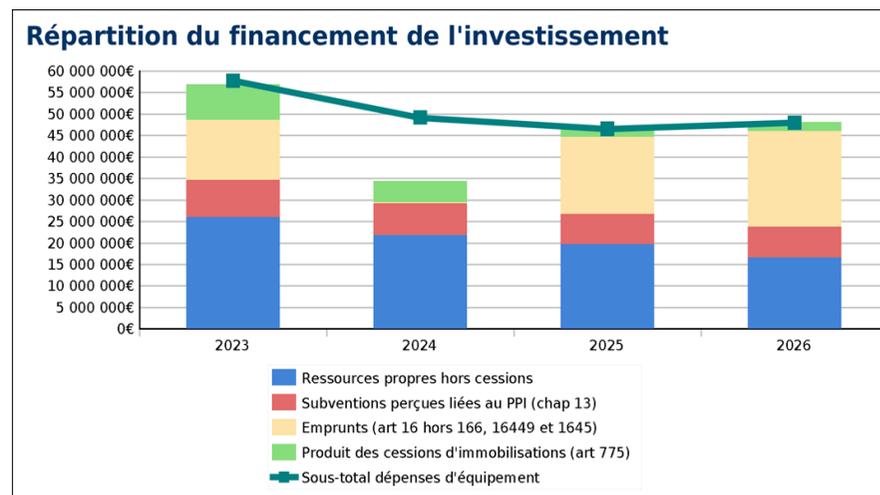
L'épargne nette diminue du fait de la progression des remboursements en capital pour financer les opérations d'équipements via un fort recours à l'emprunt. Elle se retrouve à 14M€ en 2023 et est envisagée à 5.6M€ en 2026.

## Épargne brute et taux d'épargne brute



Le taux d'épargne brute baisse jusqu'en 2026 mais reste sensiblement au-dessus du seuil recommandé par la Chambre Régionale des Comptes (entre 8 et 12%), Cela permet d'assurer à plus de 50% le financement des investissements prévisionnels. Le recours à l'endettement représente du financement des investissements (les remboursements étant supérieurs ou égaux aux emprunts).

## Financement des investissements de la ville en M€



La Ville est en mesure de financer 201.2M€ de dépenses d'équipement sur la période 2023-2026 grâce à un niveau correct d'épargne nette et à sa capacité à emprunter.

Sur cette même période, le recours à l'emprunt est estimé à 54.4M€ ce qui fait passer l'encours de dette de 178M€ fin 2023 à 167M€ fin 2026. Le ratio de désendettement passe de 5.6 ans en 2023 à 7,3 ans en 2026, soit en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

Par ailleurs, le fonds de roulement reste figé à 10M€, ce qui permet à la Ville de réduire son recours à l'emprunt.

Ces résultats satisfaisants dans un contexte de forte réduction des dotations d'Etat et d'une telle inflation, s'expliquent par les orientations prises pour la construction du budget.

#### IV- LES DEPENSES DE PERSONNEL

##### Evolution des effectifs 2020 à 2022

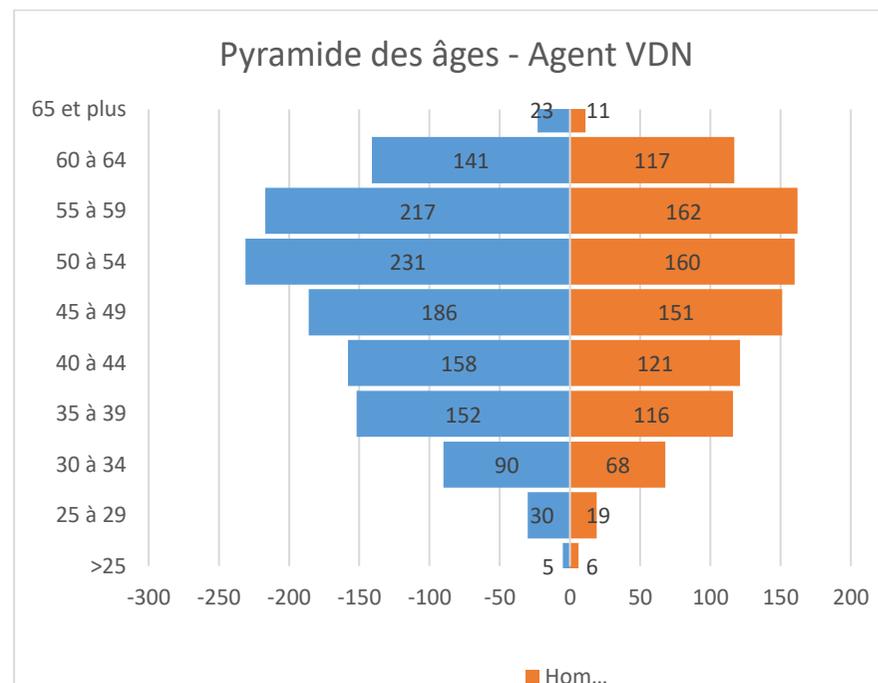
	Déc-21	Déc-22	Sept-23
<b>Effectifs</b>	2712	2674	2351
<b>ETP</b>	2 377,02	2322.02	2253
<b>Chap 12</b>	100 575 305,95	103 472 075,69	80 113 137.77

Au total les dépenses de personnels (chapitre 012 du budget) sur l'exercice 2023 devraient s'élever à 106 817 517.03€ (projection en année pleine des dépenses constatées au 30/09/2023)

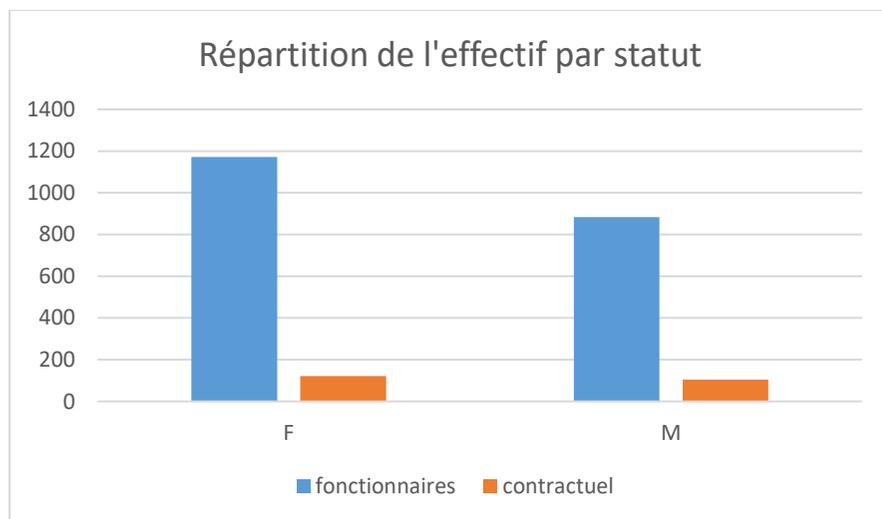
##### Âge moyen des agents de la Ville de Nîmes au 30/09/2023

Sexe	Âge moyen
F	48
M	48

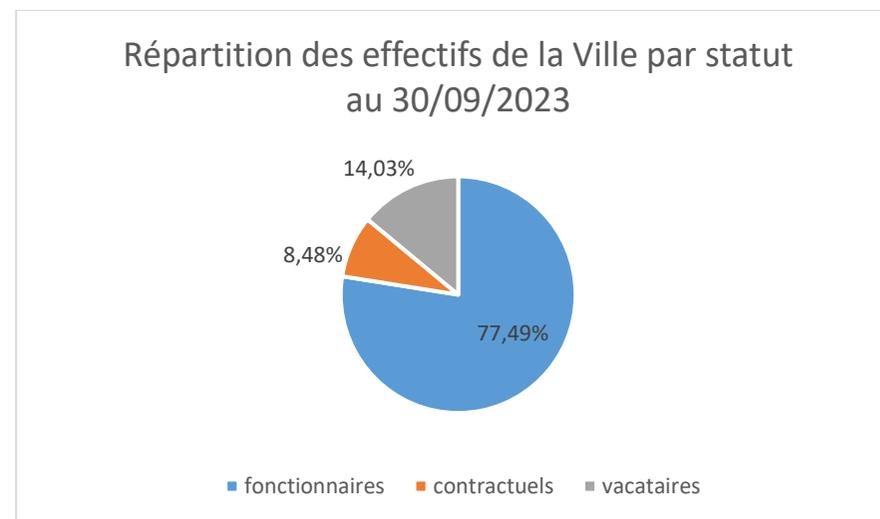
##### Pyramide des âges de la Ville de Nîmes au 30/09/2023



**Répartition homme / femme par statut au 30/09/2023**



**Répartition des effectifs de la Ville de Nîmes par statut au 30/09/2023**

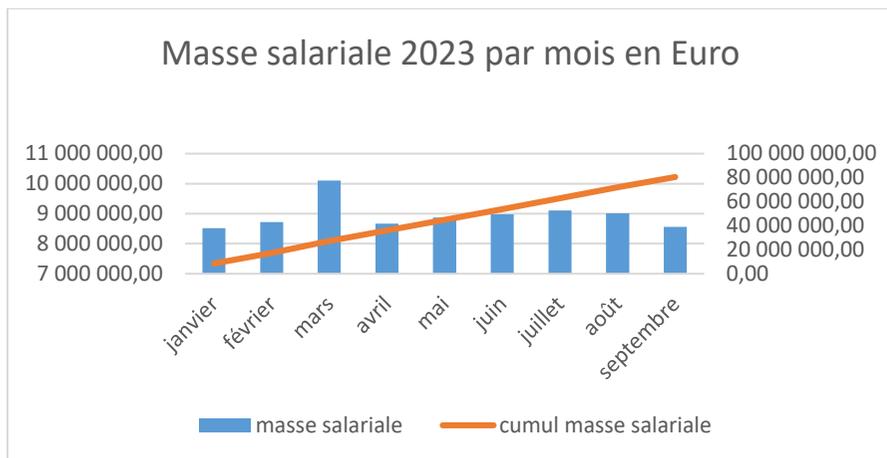


## Dépenses de personnels – contractuels – de janvier à septembre 2023

Libellé filière	Code catégorie	Traitement Indiciaire au 30/09/2023	Prime Indemnité au 30/09/2023	HS IHTS au 30/09/2023	Totaux au 30/09/2023
Filière administrative	A	637 996,00	286 999,68		924 995,68
	B	202 861,05	45 773,41	161,80	248 796,26
	C	382 136,55	63 146,92	1 367,66	446 651,13
	<b>SS Total</b>	<b>1 222 993,60</b>	<b>395 920,01</b>	<b>1 529,46</b>	<b>1 620 443,07</b>
Filière animation	B	15 632,43	3 839,43	116,17	19 588,03
	C	587 561,16	74 808,16	381,92	662 751,24
	<b>SS Total</b>	<b>603 193,59</b>	<b>78 647,59</b>	<b>498,09</b>	<b>682 339,27</b>
Filière culturelle	A	120 868,84	16 841,22		137 710,06
	B	180 498,45	30 241,21	291,12	211 030,78
	C	178 627,27	16 191,89	810,38	195 629,54
	<b>SS Total</b>	<b>479 994,56</b>	<b>63 274,32</b>	<b>1 101,50</b>	<b>544 370,38</b>
Filière médico-sociale	A	27 460,24	4 668,23		32 128,47
	B	69 609,86	16 280,30		85 890,16
	<b>SS Total</b>	<b>97 070,10</b>	<b>20 948,53</b>		<b>118 018,63</b>
Filière Sécurité (Police Municipale)	C		8,00		8,00
	<b>SS Total</b>		<b>8,00</b>		<b>8,00</b>
Filière Sociale	A	89 619,37	18 779,66		108 399,03
	<b>SS Total</b>	<b>89 619,37</b>	<b>18 779,66</b>		<b>108 399,03</b>
Filière sportive	C	20 995,73	3 456,47		24 452,20
	<b>SS Total</b>	<b>20 995,73</b>	<b>3 456,47</b>		<b>24 452,20</b>
Filière technique	A	260 603,28	99 205,81		359 809,09
	B	261 748,85	72 356,57		334 105,42
	C	767 296,92	107 241,75	8 801,88	883 340,55
	<b>SS Total</b>	<b>1 289 649,05</b>	<b>278 804,13</b>	<b>8 801,88</b>	<b>1 577 255,06</b>
Sans filière	C	5 187,54	771,87	67,51	6 026,92
	<b>SS Total</b>	<b>5 187,54</b>	<b>771,87</b>	<b>67,51</b>	<b>6 026,92</b>
<b>SS Total</b>	<b>3 808 703,54</b>	<b>860 610,58</b>	<b>11 998,44</b>	<b>4 681 312,56</b>	

## Dépenses de personnels – titulaires – de janvier à septembre 2023

Libellé filière	Catégorie	Traitement Indiciaire au 30/09/2023	NBI 30/09/2023	Prime Indemnité 30/09/2023	HS IHTS au 30/09/2023	Totaux au 30/09/2023
Filière administrative	A	1 757 602,93	42 427,15	662 555,91		2 462 585,99
	B	1 365 251,92	18 391,83	344 243,73	5 905,42	1 733 792,90
	C	4 787 448,43	91 459,43	816 375,64	28 855,45	5 724 138,95
	<b>SS Total</b>	<b>7 910 303,28</b>	<b>152 278,41</b>	<b>1 823 175,28</b>	<b>34 760,87</b>	<b>9 920 517,84</b>
Filière animation	B	570 586,06	12 698,54	130 424,05	1 842,22	715 550,87
	C	3 422 316,55	65 114,60	581 101,95	13 227,89	4 081 760,99
	<b>SS Total</b>	<b>3 992 902,61</b>	<b>77 813,14</b>	<b>711 526,00</b>	<b>15 070,11</b>	<b>4 797 311,86</b>
Filière culturelle	A	1 425 899,40	7 134,74	187 345,19		1 620 379,33
	B	1 110 664,55	27 850,26	198 931,14	995,92	1 338 441,87
	C	942 600,81	24 431,27	147 039,36	2 429,32	1 116 500,76
	<b>SS Total</b>	<b>3 479 164,76</b>	<b>59 416,27</b>	<b>533 315,69</b>	<b>3 425,24</b>	<b>4 075 321,96</b>
Filière médico-sociale	A	222 262,95	5 425,42	70 787,67		298 476,04
	B	1 043 509,84	20 428,10	288 990,21		1 352 928,15
	<b>SS Total</b>	<b>1 265 772,79</b>	<b>25 853,52</b>	<b>359 777,88</b>		<b>1 651 404,19</b>
Filière Médico-Technique	A	1 518,97		833,53		2 352,50
	<b>SS Total</b>	<b>1 518,97</b>		<b>833,53</b>		<b>2 352,50</b>
Filière Sécurité (Police Municipale)	A	76 544,09	1 447,65	23 786,17		101 777,91
	B	182 802,10	6 460,91	62 696,91	8 098,92	260 058,84
	C	2 688 258,46	133 149,31	1 053 626,20	157 029,34	4 032 063,31
	<b>SS Total</b>	<b>2 947 604,65</b>	<b>141 057,87</b>	<b>1 140 109,28</b>	<b>165 128,26</b>	<b>4 393 900,06</b>
Filière Sociale	A	495 412,48	11 571,39	78 234,28		585 218,15
	C	2 265 186,07	34 739,27	327 491,94	1 172,96	2 628 590,24
	<b>SS Total</b>	<b>2 760 598,55</b>	<b>46 310,66</b>	<b>405 726,22</b>	<b>1 172,96</b>	<b>3 213 808,39</b>
Filière sportive	B	582 704,37	3 606,70	117 504,12	2 236,19	706 051,38
	C	34 591,89		7 394,14	205,06	42 191,09
	<b>SS Total</b>	<b>617 296,26</b>	<b>3 606,70</b>	<b>124 898,26</b>	<b>2 441,25</b>	<b>748 242,47</b>
Filière technique	A	821 074,01	6 125,44	376 538,67		1 203 738,12
	B	1 799 123,81	23 110,80	563 234,05	11 891,37	2 397 360,03
	C	12 661 657,13	155 059,67	2 121 911,25	197 246,69	15 135 874,74
	<b>SS Total</b>	<b>15 281 854,95</b>	<b>184 295,91</b>	<b>3 061 683,97</b>	<b>209 138,06</b>	<b>18 736 972,89</b>
<b>SS Total</b>	<b>38 257 016,82</b>	<b>690 632,48</b>	<b>8 161 046,11</b>	<b>431 136,75</b>	<b>47 539 832,16</b>	



### **LES DONNEES 2023 :**

#### **Revalorisation de certains échelons des trois échelles de catégorie C et des deux premières échelles de catégorie B**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, certains échelons des grilles indiciaires des échelles C1, C2 et C3 ainsi que des deux premières échelles de catégorie B ont été revalorisées. Le coût annuel de cette mesure est estimé à 187 149.23 euros.

#### **Augmentation de la valeur du point d'indice +1.5% :**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, la valeur du point d'indice a augmenté de 1.5% passant de 4,85003 à 4.92278. Le coût annuel de cette mesure est estimé à

#### **Augmentation de la prise en charge du prix de l'abonnement transport de +25% :**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, la prise en charge du prix de l'abonnement transport est passée de 50% à 75%. Le coût annuel de cette mesure est estimé à 12 076.20 euros.

#### **Heures supplémentaires**

Sur la période de janvier à août 2023, un peu plus de 18 000 heures ont été rémunérées à hauteur de 441 943 euros.

#### **Coût du Complément Indemnitaire Annuel :**

Depuis 2021, la Ville de Nîmes verse un Complément Indemnitaire Annuel (CIA), part variable du RIFSEEP. Versée en une seule fois, le CIA tient compte de l'engagement professionnel et la manière de servir des agents, appréciée lors de l'entretien d'évaluation. Le coût du CIA versé en mars 2023 est de 1 439 613.77euros pour 1 764 agents.

#### **L'action sociale**

La participation employeur au cout de la mutuelle santé :

Sur la période de janvier à septembre 2023, le nombre d'agents bénéficiant de cette participation est de 1 444. Le montant de cette participation s'élève à 785 356.28 euros.

La projection sur l'année pleine de ce coût est évaluée à 1 047 141.71 euros. En 2022, cette dépense était de 971 040.18 euros pour 1436 agents bénéficiaires.

L'augmentation de 7.84% du coût, pour un nombre d'adhérents équivalent, pourrait s'expliquer par un changement de contrat d'adhésion de nos agents.

### Les avantages en nature

Ils concernent les occupations de logements : 43 logements sont attribués pour nécessité absolue de services à des concierges/gardiens. Les titulaires des emplois suivants bénéficient d'un véhicule de fonction et d'un logement pour nécessité absolue de service : DGS/DGA Proximité Evènements et Communication.

### L'absentéisme

Au 30 septembre 2023, le montant de retenues au titre de la carence est de 117 259.86. Pour la même période en 2022, le montant était 102 877.88.

### Tableau récapitulatif du nombre de jours d'absences Maladies :

Le taux d'absentéisme sur les 9 premiers mois de l'année s'élève à 12.35%.

Selon les résultats d'un sondage publié par l'association des DRH des grandes collectivités, le taux d'absentéisme dans la fonction publique territoriale s'est élevé à 9,7% en 2022.

Période	Année 2021	Année 2022	Du 01/01/2023 au 30/09/2023
Accident de travail	8 987	9 380	6 917
Maladie	54 905	54 008	32 069
Congé Longue Maladie	8 202	7 043	3 923
Congé Longue Durée	5 166	4 525	4 113

## LES ORIENTATIONS DES DEPENSES DE PERSONNEL EN 2024 :

### 1/ Les causes exogènes d'évolution :

- **Augmentation de 5 points d'indice majoré sur l'ensemble des agents :**  
L'impact de l'augmentation de 5 points d'indice majoré est estimé à hauteur de 614 658.31 euros.
- **Les élections européennes :**  
En juin 2024 auront lieu les élections européennes dont le coût est estimé à 127 000 euros

### 2/ mesures d'ordre interne impactant l'évolution de la masse salariale :

- **Le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) lié au déroulement de carrière des agents, aura un impact évalué à 991 000 €.**

## V - LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Une situation internationale inquiétante et le prolongement de la guerre en Ukraine et ses conséquences économiques sur les matières premières nous obligent cette année encore à adapter la mise en œuvre de nos investissements, tout en préservant les grands chantiers de ce mandat : le palais des congrès, le parc Jacques Chirac, la mise en valeur du patrimoine historique de la ville, l'avancée du programme ANRU et la prise en considération des besoins de la population. Le programme de la majorité municipale va se poursuivre autour de 3 enjeux déterminants :

Une ville dynamique et attractive,

Une ville durable et écoresponsable qui préserve son environnement,

Une ville qui favorise la proximité, en portant notamment une attention toute particulière aux quartiers en fragilité (soutenus par l'ANRU).

### 1- UNE VILLE DYNAMIQUE, ATTRACTIVE, MODERNE, SPORTIVE

Après avoir obtenu l'inscription de la maison Carré au patrimoine mondial de l'UNESCO et avec pour objectif de renforcer l'**attractivité** de la ville et le **tourisme** comme **moteur de l'emploi**, Nîmes continue les grands projets. La création d'un palais des congrès dans la continuité de la dynamique apportée par le musée de la Romanité est l'un des fils rouges de ce mandat,



### Le projet de Palais des Congrès et l'aménagement des espaces connexes

Comme vous le savez le projet consiste à créer un nouvel équipement public d'envergure, de type centre de congrès, en poursuivant la réhabilitation de l'îlot urbain jouxtant les arènes, et le musée de la Romanité.



La création du Palais des Congrès répond à des enjeux forts :

- Renforcer le niveau d'équipement de la ville, en développant une offre globale et cohérente dans le domaine de l'événementiel et du congrès sur la ville de Nîmes ;
- Assurer un développement cohérent de l'îlot urbain situé en cœur de ville, repéré comme un réel atout d'attractivité par rapport à d'autres palais des congrès situés en périphérie de ville (attractivité du cœur de ville et du centre historique, très grande proximité de la gare, des autoroutes et aéroport) ;
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire, la ville de Nîmes, ville centre de la 3<sup>ème</sup> agglomération de la grande région constitue une base territoriale sur laquelle il faut s'appuyer pour mailler le territoire

Le projet de Palais des Congrès s'inscrit en complémentarité des dynamiques de rayonnement territorial impulsé par le développement touristique avec la création du [musée de la Romanité](#) et la récente inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la [Maison Carrée](#). Le Palais des Congrès vient renforcer cette stratégie territoriale sur l'axe de l'économie et du tourisme d'affaires et de l'événementiel.

L'étude de programmation conduite en 2019 avait permis de valider les conditions d'implantation du centre des congrès sur l'îlot Arènes-République-Porte de France. Le nouvel équipement sera construit sur les parcelles de l'ancien hôpital Ruffi et du parking de la CCI.

L'année 2021 a été consacrée aux phases d'études d'avant-projet détaillé, d'élaboration de la demande de permis de construire et d'études de projet,

préalables à la consultation des entreprises. A l'issue des études d'avant-projet détaillé, le montant des travaux a été confirmé, avec un engagement contractuel de la maîtrise d'œuvre sur l'estimation. Sur cette base, le budget complet de l'opération a pu être précisé, avec l'ouverture d'une autorisation de programme de 56,3 M€TTC.

En parallèle, les fouilles archéologiques ont été engagées pour l'ensemble des parcelles concernées par le projet.



L'année 2023 aura été consacrée à l'ouverture du chantier principal, avec les terrassements et la première partie des structures qui sortent de terre notamment la dalle du Rez-de-chaussée.

L'année 2024 verra l'édification du bâtiment en superstructure et la dépose des deux grues en fin d'année.

Ce chantier long et complexe devrait nous conduire à l'ouverture du site en octobre 2025.

La construction du palais des congrès s'accompagne de travaux de réaménagement, réhabilitation autour de ce site.

### Le réaménagement du quartier urbain porte de France

Avec la volonté de valorisation de la porte de France, vestige du rempart antique qui doit être fermé à la circulation, et les réflexions autour du projet du Palais des congrès, c'est le réaménagement de tout le quartier en lien avec l'écusson et des monuments emblématiques de la ville qui est initié. Au sud de la rue Bigot jusqu'à la place Montcalm, la zone sera réservée aux piétons selon les mêmes principes que l'écusson. Des bornes limitant l'accès aux véhicules autorisés, à des horaires définis seront installées en 2024.

Ces travaux sur l'espace public seront coordonnés avec le chantier du Palais des congrès avec une échéance commune.

En 2023, la maîtrise d'œuvre pour la piétonisation des abords de la porte de France a été lancée afin de permettre sa restauration.

### Un nouveau lieu d'exposition dans la chapelle Saint Joseph

La chapelle saint Joseph est l'un des vestiges importants de l'ancien Hôtel Dieu. Mitoyenne du futur Palais des congrès, il est important de la mettre en valeur par son architecture et la création d'une nouvelle liaison piétonne entre la rue Jean Reboul et le jardin archéologique le long de ses façades. Elle est donc également au cœur de la nouvelle zone piétonne qui reliera la place Montcalm à l'écusson.

La chapelle est intégralement inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et elle est désacralisée.

L'enveloppe de la chapelle nécessite des travaux de restauration indispensables pour la conservation et la mise en valeur du monument (toiture, façades, menuiseries et vitraux).

L'intérieur du monument représente actuellement près de 1 000 m<sup>2</sup> de surfaces au potentiel variable. Au rez-de-chaussée et au premier étage, différentes salles offrent des volumes très intéressants, pour une surface de l'ordre de 400 m<sup>2</sup>. La nef et le chœur constituent notamment un ensemble remarquable de 200 m<sup>2</sup>, avec une hauteur sous plafond supérieure à 8 m.

Ce monument qui mérite intrinsèquement d'être valorisé et qui doit se mettre au niveau de la requalification de l'ensemble du quartier est particulièrement adapté pour accueillir un nouvel espace d'exposition

Les études préalables de la restauration de la chapelle se prolongeront en 2024, ainsi que les études relatives à la zone piétonne qui s'étendra autour.

### La restauration des arènes

Ce projet d'envergure se poursuivra jusqu'en 2034. L'amphithéâtre le mieux conservé au monde, source d'attractivité nécessite un travail approfondi de protection contre les eaux de pluies qui s'infiltrent et dégradent le monument. Le programme de rénovation concerne les façades, le sommet des arènes, les galeries, les promenoirs et les gradins.



L'année 2023 a été consacrée à la poursuite du traitement de la couronne et à des actions de mise en sécurité.

L'année 2024 verra l'achèvement du traitement de la couronne des travées 58 à 11, ainsi que des travaux de mise en sécurité du monument.

## Une politique culturelle, évènementielle qui favorise l'attractivité

### Le projet du Conservatoire

Le Conservatoire de Musique de Danse et d'Art dramatique de Nîmes contribue à l'essor de l'enseignement artistique en pays gardois et au niveau des territoires limitrophes, en offrant les cursus indispensables à une formation artistique de qualité, dans la diversité des styles, des époques et des modes d'apprentissage.

Les locaux actuels du Conservatoire sont regroupés sur trois sites distincts situés au centre de la Ville de Nîmes. Ils ne sont plus adaptés aux besoins de l'enseignement artistique spécialisé et leur grande vétusté ne permet pas d'envisager de manière pérenne la continuité de leur utilisation. De

plus, l'établissement, dans sa fonction de centre de ressources et d'accueil des différents publics, a le souci d'élargir et de proposer une offre cohérente sur son territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Nîmes a souhaité lancer une étude de programmation pour la création d'un nouveau Conservatoire à rayonnement Départemental sur un site unique afin de :

- Garantir l'accueil des élèves et du personnel en toute sécurité, et dans des conditions optimales d'enseignement et de confort (surfaces, acoustique, stockage, accessibilité...).

- Créer un lieu d'échanges, de culture et de diffusion, au rayonnement élargi. Un dialogue compétitif désignera courant 2024 l'équipe d'architecture qui aura la charge de la création du conservatoire à rayonnement départemental dans le bâtiment des Carmes (qui héberge actuellement la faculté des sciences). Le lauréat aura la charge de produire l'avant-projet.

L'année 2024 permettra de poursuivre les études nécessaires au lancement des travaux qui ne pourront intervenir qu'à l'aune de la libération du bâtiment par l'université (libération prévue fin 2025).

## Une ville qui s'engage pour le bien-être de ses sportifs

### La création d'une halle des sports Mas de Vignoles



Afin d'assurer la continuité des missions publiques du stade des costières voué à être reconstruit, la ville de Nîmes va édifier un nouveau complexe sportif au mas de Vignoles. Cette halle comportera un espace pouvant accueillir des manifestations, des expositions ainsi que des salles dédiées à la pratique sportive dans un cadre scolaire ou associatif comme l'escrime, la gymnastique artistique, rythmique, ou encore l'escalade. Ce programme de construction est le fruit d'une concertation entre la Direction des Sports de la Ville et les associations concernées. L'année 2022 a été consacrée aux fouilles, et aux études préalables avant le lancement des travaux en 2023 et une livraison prévue pour sept 2024.

En complément de cette halle la réhabilitation de [l'espace création](#) permettra d'accueillir à l'issue des travaux, des associations qui jusqu'alors exerçaient leur activité dans les locaux annexes du stade actuel.

### De nouveaux aménagements urbains pour rendre le cœur de ville accessible

La valorisation du cœur de ville s'est traduite en 2023 par la requalification et la piétonisation de la rue Auguste.

Une maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place du Château a été attribuée en 2023. Les études prévues sur 2024 permettront le dépôt du permis d'aménager.

Dans la poursuite des travaux de la rue Fresque inaugurée début 2023 se sont engagés en fin d'année les requalifications des rue Maubert, Thoumayne, Etoile et Guizot. Elles se poursuivront en 2024.

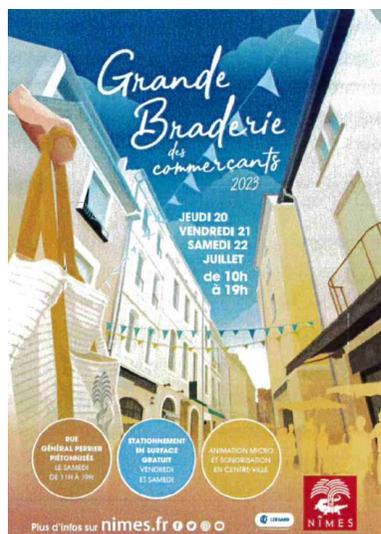
Un permis d'aménager a été déposé pour un réaménagement du pourtour des halles en accompagnement du projet de requalification de la coupole.

### La promotion du commerce de proximité

L'année 2023 a connu une activité importante au niveau des animations, les férias attirent toujours plus de monde, les manifestations sur le domaine public ont été beaucoup plus nombreuses que les années précédentes. Les jeudis de Nîmes avec ses nouveautés, espace brasseur et les Jeudis Arts se sont déroulés avec succès et encore plus de visiteurs.

Les braderies, autres animations commerciales, malgré la sonorisation des rues du centre-ville et la communication ont connu un succès mitigé dû à la conjoncture économique défavorable.

Pour les journées Romaines, près de 200 tuniques romaines, confectionnées par les couturières des ateliers municipaux, ont été distribuées aux commerçants afin de mettre le centre-ville aux couleurs de la romanité.



La reconduction de la gratuité du stationnement de surface pour toutes les animations commerciales a permis de confirmer la volonté de la ville de maintenir une aide pour la clientèle des commerces les jours les plus importants commercialement.

La révision du Règlement Local de Publicité voté fin 2021 a permis en 2023 de lutter efficacement contre les dispositifs en infraction avec la dépose de 90% d'entre eux. Les nouveaux formats de panneaux publicitaires préconisés par le RLP ont commencé à se déployer.

Concernant la redynamisation du centre-ville, l'envoi régulier de newsletters directement dédiées aux commerçants Nîmois a permis une meilleure communication avec eux. Le recrutement d'un chargé de mission commerce a permis un meilleur suivi de l'occupation de domaine public et d'élaborer des propositions pour rendre les commerces du centre-ville visibles et attractifs.

À la suite du droit de préemption utilisé pour la première fois depuis sa mise en place et le rachat par la ville d'un commerce de chaussure, celui-ci a été revendu en cours d'année à une société qui exploitera en alternance deux marques haut de gamme en fonction de la saisonnalité.

L'année 2023 a vu la création du marché Mas de Ville qui rencontre un réel succès avec sa dizaine de commerçants alimentaire présent dès son inauguration.

En matière de développement durable, la ville a mis en place des marchés « zéro déchets » sur l'ensemble des marchés de plein air, générant d'importante économie en collecte et nettoyage des sites.

Pour l'année 2024, deux événements majeurs vont s'ajouter aux calendriers habituels des manifestations : les 140 ans des halles et les 30 ans des Jeudis de Nîmes pour lesquelles des animations particulières vont être proposées.



## 2- UNE VILLE QUI INVESTIT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Cette mandature sera en grande partie consacrée au renouvellement urbain.

A la suite de la signature de la convention ANRU fin 2021, les dossiers uniques d'Autorisation Environnementale pour les quartiers Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue a été déposé (fait pour Pissevin Valdegour fin 2020).

Les études pré-opérationnelles et réglementaires sur ces 3 quartiers se sont terminés fin 2023.

A la suite de l'obtention des autorisations réglementaires, ces trois quartiers inscrits au titre du N.P.N.R.U. rentrent dans leur phase opérationnelle sur 2023 (début des travaux dans le premier semestre 2023) pour les premiers secteurs prioritaires. Les dossiers réglementaires sont à l'instruction et les autorisations attendues devraient sortir au premier trimestre 2023. Plusieurs promoteurs sont d'ores et déjà été retenus.

Les arrêtés d'autorisations environnementales uniques ont été délivrés.

Plusieurs permis de construire ont d'ores et déjà été délivrés et d'autres sont à venir.

Sur le quartier Pissevin, les travaux d'urgence des copropriétés de la galerie Richard WAGNER lancés en mars 2022 devraient se terminer fin 2023.

La signature du décret d'Orcod'in (Opération de Requalification Copropriétés Dégradées d'intérêt Général) en mars 2022 permet d'envisager une opération d'envergure de requalification des 12 copropriétés privées du périmètre retenu de Pissevin sous une maîtrise d'ouvrage d'E.P.F. (Etablissement Public Foncier). Les études pré-opérationnelles menées par l'EPF, la ville et Nîmes Métropole se termineront fin 2023.



Extrait projet du futur quartier de Pissevin

Conformément aux dispositions du décret d’Orcodin, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, il a été mis en œuvre un permis de louer. Ce dispositif implique que tout propriétaire à Nîmes sollicite un permis de louer à chaque changement de locataire. Celui-ci lui sera délivré après une visite technique attestant de la non-atteinte du bien à la sécurité et à la salubrité.

Pour le quartier Mas de Mingue, à la suite des études réglementaires et techniques les arrêtés nécessaires au démarrage des travaux ont été délivrés par la Préfecture. Les différentes autorisations en découlant ont permis de notifier certains lots pour les travaux de la phase 1 concernant les secteurs : Ada Lovelace, Agrippa d’Aubigné, Vallès/Rascalon, Montesquieu/Santa Cruz et les abords du CSCS Jean Paulhan.

A la copropriété « Les Grillons » : le maître d’œuvre qui va porter la réhabilitation globale de la copropriété (82 logements) a été choisi en avril 2022. Après restitution de l’A.P.S. (Avant-Projet Sommaire), le vote de

travaux phases 1 et 2 s’est déroulé en 2023, permettant de lancer les consultations pour la sécurisation du chantier.



*Insertion volumétrique du Mas de Mingue*

#### Au Chemin Bas d’Avignon :

Après la démolition des 2/3 des garages, l’opération de recyclage s’est poursuivie sur 2023 avec les acquisitions de logements via l’EPF Occitanie ; les négociations se poursuivent également sur les commerces de cette copropriété.

Les premières démolitions des logements d’Habitat du Gard (Moulin et Bruguier) ont permis d’aérer les espaces qui feront l’objet d’aménagement par la ville.

L’espace sportif Pelatan se transforme avec le début des travaux de réaménagement à compter d’octobre 2023.

A la copropriété « Le Portal » : trois premiers relogements ont été réalisés avec un objectif de 6 pour la fin de l'année. La phase d'expropriation a été lancée officiellement en octobre 2023. Les travaux d'urgence ont été votés pour cette copropriété.



*Plan de masse de Chemin Bas d'Avignon*

Dans les 3 quartiers ci-dessus, 2023 a été également consacré aux études et travaux relatifs aux constructions du nouveau projet de ferme école (maison de l'environnement et de la biodiversité), du futur groupe scolaire Pissevin et de Léo Rousson.

**L'action de la ville dans les quartiers prioritaires se traduit également par la poursuite d'actions d'envergure en faveur de la réussite éducative scolaire :**

La reconstruction du groupe scolaire Léo Rousson (quartier du Clos d'Orville), à partir du projet lauréat du concours d'architecte organisé au début de l'année 2020, une première phase importante débute en février 2023 avec le déménagement provisoire de l'école élémentaire sur le site de Mas Boulbon et de l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire Emile Gauzy, suivi du démarrage des phases opérationnelles de reconstruction du futur groupe scolaire.

Les travaux continuent sur 2024.

Les politiques éducatives partenariales se poursuivent : elles sont un des facteurs-clés à la réussite éducative et scolaire des enfants et des jeunes car elles permettent de mettre au point progressivement une action coordonnée entre les acteurs éducatifs de nature à assurer les continuités éducatives entre les différents services d'accueil d'enfant durant ses différents temps de vie (temps scolaire en classe, temps périscolaire à l'école avant et après la classe, temps extrascolaire de loisirs en dehors des périodes de fonctionnement de l'école). Un nouvel outil de communication en direction des familles, leur permet d'être plus régulièrement et plus précisément informées de la grande richesse d'actions proposées par la Ville à leur enfant (avec une information sera personnalisée pour chaque école).

L'actualisation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui sont les deux principaux documents supports de l'ambition de la Ville en matière de politique éducative s'est prolongé en 2023, en développant un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire afin de déterminer les priorités d'action collectivement partagées.

Pour le volet santé du PEDT en lien avec la Direction de l'Éducation la direction de la santé travaille à :

### *Développer l'axe Education pour la santé et prévention dans les crèches municipales.*

Ce volet a été initié en 2022 par de premières prises de contacts et propositions d'actions. En 2023, il doit s'être déployé dans les 5 structures municipales (prévention des risques domestiques) et continue en 2024.

### *Poursuivre la montée en puissance de l'Education pour la santé et de la prévention dans les Ecoles Primaires de la Ville.*

- La Ville a un rôle majeur à tenir dans l'acquisition de compétences par cette population d'enfant. Les sujets abordés seront centrés sur la Nutrition Santé, le surpoids et l'obésité mais concernent aussi l'éducation à la Santé Environnement (dont la question des nuisances sonores). Le lien avec l'activité physique sera maintenu et si possible développé avec la Direction des Sports. Le rythme de formation des élèves du primaire aux gestes de premiers secours est maintenu.
- Pour la nutrition / santé en milieu scolaire, l'enjeu reposait sur un fort développement de ce volet entrepris depuis 2017 pour passer d'une action « anecdotique » à une action « populationnelle ». Nous souhaitons le maintien de ce niveau d'activité, soit 125 classes par an.

*Maintien d'une capacité d'intervention en matière de veille et de sécurité sanitaire* dans les établissements scolaires et les lieux d'accueil des enfants.

- Le déploiement du volet « Enfants » du programme Ville Active PNNS dans les quartiers et les Centres Sociaux pendant les vacances scolaires : les modules « manger bouger » seront à nouveau déployés dans trois quartiers de la ville (Chemin Bas, Pissevin et Valdegour et Mas de Mingue) à destination du jeune public.

### *L'animation des quartiers est également une priorité réaffirmée*

Une attention particulière portée aux quartiers prioritaires s'est traduite en 2023 par la conjugaison des actions rendues possibles par les subventions accordées aux associations dans le cadre du contrat de ville, les opérations de renouvellement urbain en cours et leurs corollaires les investissements en matière d'équipements sportifs et culturels.

La flambée des prix des produits de première nécessité fait craindre de nouvelles précarisations avec ce qu'elles drainent habituellement comme conséquence sur l'espace public et sur la nature des liens entre les personnes nécessaires pour faire société.

La signature d'une convention territoriale globale adossée à un Projet Social de territoire (PST) permettra d'agir sur quatre axes forts : Agir sur l'Inclusion et la citoyenneté, Consolider la cohérence éducative, Agir sur le logement et Cadre de Vie. Ces actions et projets s'inscriront dans un cadre

concerté entre directions de la ville et acteurs externes par l'intermédiaire de Projets locaux d'accompagnement social (PLAS). Sa mise en œuvre débutera en 2024.



### Favoriser la proximité et assurer la cohésion des territoires

Axée sur la santé, c'est un travail de coopération entre les agents des services sociaux et des acteurs d'horizons divers qui permettra de toucher, les seniors et les publics isolés et précaires.

Les préoccupations concernant les jeunes, majoritairement des quartiers sensibles, sont abordés sous plusieurs angles cumulés : la santé, la prévention des risques, le bien-être et la confiance en soi, l'accompagnement à la réalisation de projets, l'encouragement aux mobilités.

La mobilisation des ressources sera ainsi priorisée en faveur d'action sur lesquelles on observe les plus fortes carences.

### Le développement de l'offre de proximité avec des Espaces Publics Numériques

De nouveaux points d'accès publics aux outils numériques ont été déployés, ainsi qu'une meilleure organisation de l'offre de services à la population. L'accompagnement vers l'autonomie des usagers les plus éloignés des pratiques numériques reste un objectif majeur nécessitant de mobiliser des compétences et des moyens permettant leur prise en compte.

La plateforme collaborative [www.pst-pissevin-nimes.fr](http://www.pst-pissevin-nimes.fr) concernant le territoire de Pissevin et tous les acteurs de terrain est en place et permet aux acteurs locaux, bénévoles et professionnels, ainsi qu'au public, d'être informés et en liens permanents.

La signature d'une convention territoriale globale adossée à un projet social de territoire va conduire à développer ce type de dispositif sur une échelle plus large.

### Poursuivre les opérations d'animation du territoire

Le pilotage par les centres sociaux des projets d'animation sociale de leur territoire a permis de développer durant les temps extra scolaires de nombreuses actions se déroulant sur les espaces publics et accessibles au plus grand nombre. Cette évolution est particulièrement marquante durant la période d'été avec une offre sportive, culturelle et de loisirs de qualité pour les familles et la jeunesse associant un grand nombre de partenaires.



### Bien vivre ensemble : ville solidaire avec nos aînés

Cela se traduira par une participation active à des opérations communes comme la semaine bleue, mais également tout au long de l'année par des actions et projets spécifiques intégrant de façon transversale ou intergénérationnelle les aînés.

La question de l'isolement qui est une des traductions de la précarité sociale intéresse tous les publics : jeunes, âgés, familles monoparentales ..., apporter des opportunités de rompre cet isolement en offrant des rencontres, des découvertes, de la médiation, de l'écoute mais aussi des services personnalisés pour aider à bien vivre ensemble.

### Améliorer la vie de nos aînés dans les structures d'accueil de la ville

La rénovation de la résidence autonomie la montagnette va permettre d'offrir un hébergement de haute qualité à des personnes âgées bénéficiant généralement de l'aide sociale.

### Conforter et développer le rôle de pivot des centres sociaux comme coordonnateurs des actions sociales et éducatives sur le territoire.

Dans la part budgétaire consacrée à ces objectifs, le contrat de ville constitue une orientation privilégiée chaque fois que cela est possible.

Les objectifs de l'état à fin 2023 prévoit qu'un nouveau contrat de ville doit être construit et signé en 2024 pour les années à venir.

### Favoriser la démocratie citoyenne

Cela se caractérise par l'implication et la mobilisation des habitants et des acteurs locaux autour des transformations souhaitées, programmées concernant les habitants et usagers des services. Les opérations de renouvellement urbain et l'accompagnement des évolutions du cadre de vie sont conçus en lien étroit avec les habitants.

### Faire participer nos aînés à travers le conseil communal des aînés

Le projet de conseil communal des aînés, a vu sa mise en place début 2023 et permet ainsi à 26 aînés représentants tous les secteurs de la ville de travailler sur différentes thématiques concernant le lien social, la solidarité, le bien vivre ensemble, le cadre de vie, la culture et les loisirs, la participation citoyenne...

### 3- UNE VILLE QUI PRESERVE L'ENVIRONNEMENT

Concernant le Parc Urbain Paysager Jacques Chirac, après la validation de la phase esquisse, l'année 2021 s'est traduite par le démarrage de la phase AVP (avant-projet sommaire) et le lancement des études réglementaires.

En 2022 la ville est devenue pleinement propriétaire du foncier du futur Parc Urbain Paysager Jacques Chirac. L'avant-projet architectural a été déterminé et a permis de lancer en septembre 2022 les études de faisabilité. Le permis d'aménager a été déposé à l'automne et les autorisations environnementales sollicitées en parallèle. Le nettoyage de 3 600 m<sup>2</sup> de zones boisées (suppression des sujets morts ou malades) a débuté. Les premiers travaux débuteront début 2024 avec les premières démolitions et la préparation de la première tranche d'aménagement du parc.



Coté règlementaire, l'actualité de l'urbanisme sera marquée :

- L'engagement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, une modification du P.L.U., plusieurs mises en compatibilité du P.L.U. liée à différents projets structurants (NPNRU, marché gare, nouveau stade...)
- Dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), le projet de révision/extension se poursuit en 2024 (passant de 47 à 109 ha).
- Concernant l'A.V.A.P. (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), la procédure se poursuit également afin de prendre en compte le nouveau l'extension du périmètre du SPR.

L'année 2024 prolongera les actions menées en 2023 du Schéma Directeur des Modes Actifs avec des aménagements nouveaux (poursuite des aménagements du boulevard Salvator Allende) et la création de zones 30, quartiers Jean Jaurès, Placette, Montcalm-République. Mais également la poursuite des actions largement engagées en matière de réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public dans le cadre du contrat de performance énergétique signé en 2016, et renouvelé en 2024 (pour une durée de 7ans), ce qui permet de maîtriser le plus gros poste de fonctionnement de la voirie, notamment depuis l'extinction des lumières entre 0h et 5h dans les quartiers périphériques au centre-ville. Une attention particulière sera portée sur la télégestion des 26 500 points lumineux.

La poursuite des efforts en matière de [propreté](#) pour améliorer l'efficacité du dispositif de nettoyage, le tout dans la contrainte du maintien du budget de fonctionnement déjà très élevé. En parallèle accentuation de la politique de verbalisation et vidéo- verbalisation pour le non-respect des règles de collecte. Lutte contre les dépôts sauvage, les déjections canines,

..., par une brigade spécifique et la mise en place d'un dispositif de collecte et de recyclage des mégots.

De nombreuses actions seront également initiées sur les [espaces verts](#) :

Avec la [forêt des enfants](#) qui permet chaque année de planter un arbre par enfant rentrant en CP. Le développement de la [végétalisation urbaine](#) et la végétalisation dans les écoles pour réduire les effets « îlots de chaleur urbain ».

Les investissements dans les [espaces naturels](#) ouverts au public seront maintenus, mais également le renouvellement des mobiliers et équipements ainsi que des actions et aménagement favorisant la biodiversité. La biodiversité et les ressources naturelles seront également prises en compte de manière importante dans les projets d'aménagement.

Poursuite du plan de Gestion Durable des espaces verts et espaces naturels dans le cadre de « Territoires Engagés pour la Nature » :

- Poursuite des investissements dans les espaces naturels avec la maintenance et l'installation d'équipements et mobiliers pour la détente, la découverte et la sécurisation
- Poursuite de la communication sur la biodiversité
- Développement d'espaces dédiés aux fauches tardives et au zone refuge
- Poursuite des Réalisation des plans de gestion des espaces verts et espaces naturels de la ville,
- Candidature à la Haute Qualité Environnementale,
- Réalisation d'une action de sensibilisation « Fête de la Nature »

La préservation de l'environnement se traduira également par la poursuite des actions de sensibilisation auprès des scolaires, des centres sociaux et du grand public (interventions, travail avec les associations, sorties découvertes...); mais aussi par la poursuite et l'élargissement des partenariats éducation à l'environnement et biodiversité avec les jardins partagés, mes jardins familiaux; les jardins pédagogiques et la sensibilisation au risque des feux de forêt. La création de panneaux de sensibilisation sur la biodiversité dans les espaces naturels et espaces verts viendra compléter ces actions, avec :

- L'installation de panneaux dans les espaces naturels et espaces verts ;
- Le développement de l'acquisition de parcelles permettant de constituer des unités foncières cohérentes en matière de gestion et en prévision de besoins de mesures compensatoires ;
- La poursuite de la sensibilisation à la biodiversité (animations rendez-vous aux jardins, cimetières, ...).
- La réalisation et l'animation, en partenariat avec le muséum d'histoire naturelle, de l'exposition « Biodiversité » en 2022.

[Une des priorités est également la prise en compte accrue des problématiques environnementales dans les actions éducatives de la Ville.](#)

Cela se traduira tout d'abord auprès des enfants par :

- L'animation de la charte des jardins pédagogiques ;
- La mise en place d'action de sensibilisation auprès de scolaires (interventions, sorties découvertes...).

La prise en compte des enjeux liés à la préservation de l'environnement est une priorité qui se traduit au travers de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (poursuite du programme ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des écoles avec de nouvelles écoles concernées en 2024), mais aussi le lancement d'une expérimentation dite « cours Oasis » visant à recréer des espaces de fraîcheur dans les cours d'école par la désimperméabilisation et la revégétalisation, des espaces extérieurs et avec le service de restauration scolaire qui va poursuivre son développement en faveur des produits issus d'une production dite « biologique », réalisée localement (dite « filière courte ») grâce au partenariat noué entre la Ville et le nouveau délégataire devra contribuer à l'augmentation de la part des aliments cultivés localement et des aliments dits « bio » par rapport à l'ensemble de la production jusqu'à atteindre 50% de Bio dans les 5 ans à venir (35 % sept 2023).

La mise en place d'une réservation des repas dans les restaurants scolaires constitue un levier important pour réduire le gaspillage alimentaire constatés dans les cantines des écoles.

#### 4- UNE VILLE QUI FAVORISE LA PROXIMITE

Les aménagements de voirie de proximité représentent une part importante des travaux engagés, avec un budget annuel dédié aux travaux de proximité de l'ordre de 7,2 M€ auquel il convient d'ajouter les travaux votés par les conseils de quartier et les études locales du plan de circulation. Un budget annuel est en outre, spécifiquement consacré à la sécurisation des abords des écoles et à la mise en accessibilité des espaces publics.

Un programme important d'entretien de la voirie viendra compléter ces aménagements ainsi que le remplacement de mobilier urbain.

#### La sécurité au quotidien

La ville développe de multiples actions dans le champ de la prévention, de la dissuasion et de la répression. Au cœur des préoccupations des habitants la ville assure et développe des missions répondant aux préoccupations de sécurité, tranquillité et salubrité publique.

La signature longtemps attendue d'un Contrat de Sécurité Intégrée avec l'Etat devrait intervenir fin 2023 et l'année 2024 devrait s'ouvrir par une nouvelle collaboration entre la Police Municipale et la Police Nationale au sein d'un poste de police mutualisé à Pissevin.

Une police de proximité est déployée sur tout le territoire de la commune. Avec 15 nouvelles recrues en 2023, c'est plus de 175 policiers municipaux qui sont présents en continu sur le territoire communal. L'évolution de la violence dans notre société nous oblige chaque année à investir pour protéger les personnes et les biens (protection des personnes, des écoles, barrières anti-engins motorisés, bornes ...) La sécurisation du centre-ville continuera avec la pose de bornes automatiques.

La mise en place en 2023 d'un hyperviseur - poste de pilotage centralisé de l'espace public – a permis d'améliorer la résilience du territoire, répondre aux demandes urgentes des usagers et passer d'un espace public vidéo-protégé à un espace public vidéo-géré.

La sécurité des citoyens se traduit également dans les actions qui visent la défense incendie ; la ville assure la maintenance curative de ses 1 600 hydrants (30 remplacer en 2022) afin de les garder opérationnels pour

l'utilisation par les services de secours. Une extension du réseau a été réalisée rue de la Tour Magne en 2023, permettant d'améliorer le débit sur un poteau existant.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, la collectivité poursuit sa démarche d'amélioration du patrimoine bâti, et, dans ce cadre, fait réaliser des expertises pour le péril et des diagnostics pour l'insalubrité, afin de permettre d'engager des procédures au titre des pouvoirs de police à l'encontre des propriétaires des biens pour déterminer un programme de travaux. Lors de la carence de propriétaires pour des procédures d'insalubrité ou de péril, la commune se substitue pour réaliser les travaux d'office permettant d'assurer la sécurité du bâtiment et des occupants.

#### Le traitement des situations d'incurie

Des personnes vivent dans le territoire nîmois dans des situations d'incurie. Ce phénomène concerne plusieurs dizaines de personnes. Le contexte économique actuel a amené plus de signalements et de repérages de situations d'incurie. L'ensemble des intervenants et des institutions concernées sont mises en difficulté par ces situations. C'est un sujet complexe au croisement de problématiques sociales, économiques, médicales, psychiatrique avec une récurrence de problématiques d'addictions notamment autour de l'alcool. Les capacités de la personne à vivre dignement et sans dangers dans son chez soi sont altérées. Pour ces personnes, cela génère des situations de souffrance, de mise en danger d'elles-mêmes et d'autrui et sont à l'origine de nuisances pour le voisinage source de nombreuses plaintes et signalements.

La Ville est concernée à travers le CCASS et l'aide sociale, le service Hygiène et la mobilisation des pouvoirs de police du maire sur les problématiques d'encombrement, de nuisances et de mise en danger, par le service santé et sa capacité à établir une relation patient / soignant et faire le lien avec les acteurs du soin et du « prendre soin » d'une part et à proposer une démarche globale de Santé Publique d'autre part.

Depuis 2018, nous avons poursuivi et finalisé les initiatives portées depuis 2018 :

- Les espaces de travail mutualisé entre service Hygiène, service Santé et CCAS ont été consolidés et leur efficacité améliorée,
- Nous continuons d'intégrer les espaces de coordination avec le CD30, la DDTM et l'ARS 30,
- Nous participons au soutien et au suivi d'une équipe d'intervention (ALG/CRF) sur les bases d'une expérimentation d'intervention qualitative centrée sur « l'aller vers » et la coordination des interventions, menée et validée en 2019.
  
- La Ville de Nîmes aura organisé la formation de l'ensemble des acteurs concernés et/ou intervenants dans le traitement de ces situations (en 2019 et 2020). Tous les acteurs du territoire ont été invités et une grande partie mobilisée. Les acteurs de la psychiatrie auraient dû être associés dans un second temps depuis 2020, action à nouveau reportée du fait de la crise sanitaire.



## ZAC Puits de Roule :

Les travaux d'aménagement et de viabilisation de la dernière tranche opérationnelle de cette ZAC sont en voie d'achèvement et de réception (avec réserves à lever) pour certains ouvrages techniques (Phase 1 et 2). Les aménagements des espaces verts sont en cours et devraient s'achever pour la fin 2023. Huit macro-lots ont été attribués aux opérateurs ayant été retenu par consultation. Des promesses d'achat ont été signées, et des promesses de vente sont en cours d'établissement en lien avec les permis autorisés. Les études de définition des projets et les échanges intervenus avec les promoteurs ont permis le dépôt fin 2022 - 1er semestre 2023 des demandes de permis de construire à l'exception du macro-lot 10-11. A ce jour 6 permis de construire ont été accordés. Les premières promesses de vente pourraient être signées d'ici la fin de l'année 2023.

## Amélioration de l'habitat et Renouveau Urbain Quartier Richelieu

Depuis 2018, ce sont 686 visites réalisées et 75 logements qui ont été réhabilités, dont 30 logements indignes. Un nouveau prestataire pour le suivi animation de cette opération O.P.A.H.R.U. a été recruté pour prolonger la mission jusqu'en 2024.

Dans le cadre du volet de renouvellement urbain, l'atteinte de 80% de la maîtrise foncière de l'ilot 15, en partenariat avec l'EPF, nous ont permis de lancer une étude de faisabilité d'aménagement et de retenir un projet de création de 25 logements et la création d'un espace vert en cœur d'ilot ainsi que des places de stationnement publiques et privées.

## L'implication des quartiers dans les travaux de proximité

Le dispositif des conseils de quartiers, en place depuis 2002, permet d'associer et d'impliquer les différents acteurs des quartiers dans le choix des travaux de proximité réalisés par la ville continuera de fonctionner : une enveloppe de 700 000€ est ainsi répartie sur les 7 zones annuellement.

Elle permet de répondre rapidement et concrètement aux sollicitations des habitants.

## La proximité à travers les actions de santé

- Santé des femmes

Avec une précarité croissante, la crise sanitaire a aggravé les inégalités sociales de santé. Les femmes font partie des personnes les plus impactées. Ainsi les situations de précarité hygiéniques se sont multipliées. Depuis la fin 2020, une réponse à l'urgence été fournie par la ville qui a acheté et fournit aux associations caritatives des kits d'hygiène. Des élues ont souhaité avec la DSH s'engager au-delà de l'aide ponctuelle pour apporter des réponses pérennes aux questions de précarité hygiénique et de santé des femmes.

La santé des femmes inclut les sujets liés à la médecine de la reproduction comme la gynécologie, toutes les affections concernant plus particulièrement les femmes, ainsi que les comportements et les inégalités de traitements induisant des conséquences spécifiques sur la santé des femmes.

Sur la ville de Nîmes, et sur la base de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS on estime que 10 000 femmes sont en situation de précarité.

Les femmes constituent la très grande majorité du parent sur les 30 % de familles monoparentales nîmoises.

Une politique de santé publique en direction d'un public féminin, engagée depuis 2022 se poursuit.

En 2024, les axes suivants continueront d'être développés :

- Lutte contre la précarité menstruelle : campagne de collecte de produits d'hygiène en partenariat avec le collectif d'associations caritatives.
- Changer le regard sur la précarité menstruelle : campagnes de communication, concours artistique
- Contribution à la Journée Internationale des Droits de Femmes sous la forme d'ateliers « droits et santé des femmes »
- Accès aux soins et suivi gynécologique : identification et repérage des acteurs de premier recours, communication/information des possibilités en gynécologie non obstétrique.
- Actions de prévention/promotion de la santé des femmes dans les quartiers prioritaires (santé gynécologique, parentalité et mono parentalité, prévention des maladies chroniques)

- Santé dans les quartiers

L'enjeu est de développer une organisation territoriale cohérente et une dynamique de réponse de proximité aux besoins des habitants en matière de santé

La démarche de construction de réseau de santé de proximité est engagée. Elle est centrée sur les centres sociaux de la Ville et les associations de quartier. Elle repose sur une dynamique réelle et cependant tenue. Ces structures ont été sollicitées et mobilisées pour mener l'ensemble des activités du service en regard des enfants, des jeunes et des personnes âgées notamment au travers du projet Nutrition Santé « Ville Active PNNS » ou du projet « Bien Vieillir Neuropeps ».

- L'accès aux soins de premier recours

Sujet de préoccupation majeur au niveau national, son objectivation locale ne laisse pas encore apparaître de graves problèmes sur le territoire nîmois, cependant des éléments de tension apparaissent et les projections peuvent inquiéter, ce qui mobilise la parole des habitants de manière sensible. Les institutions principalement concernées par ce sujet sont l'ARS et la CPAM, cependant la collectivité territoriale a un rôle à jouer pour porter les intérêts de ses habitants et contribuer à la disponibilité des services dont ils ont besoin. Notons toutefois qu'en l'état actuel de l'organisation du système de santé, l'implication et le portage par les professionnels eux même est une condition *sine qua non* pour amorcer une quelconque dynamique.

### **Le sport comme acteur du bien vivre ensemble**

Le sport contribue très largement à réunir les gens avec une offre très importante et un nombre élevé de clubs de haut niveau.

Pour permettre aux nîmois de continuer à s'épanouir dans les quelques 60 disciplines proposées, 2023 a vu la poursuite à la fois de la rénovation des équipements sportifs, l'acquisition de matériels et mobiliers, mais également l'accompagnement et le soutien au tissu associatif sportif avec notamment la reconduction des grandes manifestations récurrentes. 2023 a également été une année de poursuite du renforcement de la politique sportive de proximité auprès des publics sensibles à travers des animations dans les quartiers mais aussi en direction des publics de l'éducation spécialisée.

Les subventions aux associations sportives seront maintenues à un niveau élevé (un peu plus de 3,2M€ en 2023).

Les manifestations organisées en 2023 et reconduites en 2024 : le tournoi européen de tir à l'arc, le circuit international d'épée, le semi-marathon, l'Urban trail, ...

Mais aussi de nouvelles manifestations au titre desquelles on peut citer :

- Accueil d'une étape du tour de France
- De nouvelles manifestations dans le cadre des Jeux Olympiques 2024

Des travaux importants touchant le monde du sport vont être entrepris ces prochaines années :

- La création d'une halle de sport au mas de Vignoles. Pour assurer la continuité des missions publiques du stade des Costières voué à être reconstruit un nouveau complexe sportif de plus de 8 000m<sup>2</sup> va être édifié au mas de Vignoles. Les

travaux débutés en 2023 se poursuivent pour une livraison attendue au 2<sup>ème</sup> semestre.

- La maîtrise d'œuvre de l'espace création continuera en 2024 pour permettre la relocalisation de 4 activités (billard, échecs, scrabble et radioamateur) avec une livraison prévue fin 2024.

## 5- UNE VILLE QUI S'ENGAGE DANS L'ANIMATION DE LA CITE

### Par le soutien au tissu associatif Nîmois

Nîmes, ville riche de son tissu associatif et des initiatives de ses habitants, dispose d'une maison des associations, lieu destiné à soutenir et promouvoir la vie associative. Dans le cadre de la Maison des Associations, la Ville met à disposition des associations qui le souhaitent, soit à l'année (environ 100 associations en 2023), soit ponctuellement, des salles d'activités, de réunion, des bureaux pour permettre l'exercice des activités. Elle apporte son soutien à l'appropriation des lieux par les utilisateurs. La direction de la vie associative et des quartiers est le point d'entrée unique pour les démarches des associations qui permet d'aider les associations dans leurs demandes de subvention.

A chaque rentrée scolaire, la mise en place d'un Forum des Associations permet de mettre en valeur la richesse du vivier associatif de la ville de Nîmes et de proposer un large panel d'activités dans le domaine culturel, social, sportif... à destination de tous. Depuis 2022 le forum des associations se réunit autour de l'écusson avec un peu plus de 350 associations donnant

ainsi une belle dynamique à ce rendez-vous qui a connu un vif succès. En 2024 cette expérience sera reconduite.

### Les animations et les actions en faveur de la jeunesse

La ville maintiendra, en 2023 le rythme des animations, évènements, actions et autres investissements récurrents et notamment :

- Les fêtes de Pentecôte et de vendanges
- Les animations présentées lors des Journées Romaines
- La fête nationale
- Le Réalisateur dans la Ville
- Les animations de Noël
- Une programmation estivale d'une vingtaine de concerts aux arènes (174 000 Spectateurs environ en 2023)

D'autre part, plusieurs actions nouvelles sont envisagées afin d'étoffer l'offre festive :

- Mise en place d'un village polaire lors des vacances de Noël
- Le Festival de Nîmes rencontre un franc succès et devrait être reconduit.

La ville souhaite également poursuivre les actions menées depuis plusieurs années : les actions de prévention, à savoir le développement du rôle d'accompagnateur auprès des associations étudiantes lors de la mise en œuvre de leurs galas (soutien logistique, mise en place de navettes, responsabilisation des jeunes ...), ainsi que la mise en place d'un espace de prévention lié aux risques durant les fêtes et soirées étudiantes.

La mise en place d'un nouveau Conseil Municipal des Jeunes avec une nouvelle mandature en 2024.

Les dispositifs 2024 seront axés autour du passeport été, Bourse des jeunes talents, le lancement d'un dispositif bourse aux projets jeunes, le développement du dispositif Job'Etudes, actions de prévention, et le soutien aux associations seront pérennisés.

### La promotion de la tauromachie

Les animations taurines pédagogiques dans les quartiers et la manifestation « Terre d'aficion » seront mis en œuvre.

La Ville adhère à l'Union des Villes de Taurines Françaises (UVTF).

### Une politique culturelle diversifiée

Valorisation et diffusion des patrimoines : chaque année des manifestations culturelles à caractère national ou local sont organisées.

La collaboration entre le théâtre Liger et le conservatoire à rayonnement départemental (CRD) se poursuit en 2024 dans le droit fil de la création du service enseignement artistiques et arts vivants, afin de permettre la poursuite des actions engagées.

La programmation pluridisciplinaire et éclectique de la saison 2023/2024 du Théâtre Liger sera francophone, et abordera notamment les thèmes de l'écologie, le harcèlement scolaire, la société de consommation, l'identité, l'acceptation des différences, mais aussi la place des femmes ; au travers de 34 spectacles et une cinquantaine de représentations. Cette saison sera étayée par la programmation 'jeune public et les programmations en partenariat avec les associations culturelles Nîmoises.

La qualité et le dynamisme du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) ont été reconnus par le ministère de la Culture qui a donné son agrément pour la mise en place de classe préparatoire à l'enseignement supérieur, label obtenu pour le réseau des conservatoires d'Occitanie Méditerranée. La mise en œuvre de ces classes implique une exigence de l'enseignement dispensé, en cohérence avec le projet d'établissement de 2023/2027 récemment voté en conseil Municipal.

Le festival de la biographie se poursuit.

Les bibliothèques présenteront plusieurs temps forts avec :

- l'exposition Jeux Olympiques
- Le Nîmes Open Game Art 11<sup>ème</sup> édition (NOGA)
- l'exposition Regards d'artistes
- Et Frisson, (dans le cadre de la soirée Frisson : de la programmation et valorisation documentaire).

L'année 2024 sera marquée par l'évènement majeur de la 1<sup>ère</sup> édition de la [Contemporaine de Nîmes](#), manifestation d'art contemporain qui se déroulera de début avril à fin juin 2024 dans de nombreux sites et sur l'espace public.

Les musées présenteront également une offre culturelle importante avec notamment :

- Le musée de la Romanité qui exposera Valentin Noujaïm et Ali Cherri ainsi qu'une présentation dédiée à la vie d'Achille et son implication dans le mythe de la guerre de Troie

- Ainsi que des projets d'expositions temporaires qui s'inscriront très largement dans la programmation de la manifestation d'art contemporain, la contemporaine de Nîmes :

- A Carré d'art avec les artistes Alassan Diawara et Zineb Sedira
- Au Musée des Beaux-arts avec Baya et Neïla Czermak Icti
- Au musée du Vieux Nîmes, avec Jeanne Vicerial et Pierre Soulages
- Au musée des cultures taurines, avec Aïda Bruyère et Judy Chicago
- Au muséum d'Histoire naturelle, avec June Balthazar et Suzanne Husky
- Dans la rue romaine du musée de la Romanité, avec Valentin Noujaïm et Ali Cherri,
- Et dans l'espace public et les lieux patrimoniaux (Jardins de la Fontaine, Place du Chapitre, Chapelle des Jésuites, Parvis des Arènes...).

## 6 -UNE VILLE QUI MODERNISE SON ADMINISTRATION

Une administration efficiente ne peut se soustraire de la nécessité de faire évoluer le fonctionnement de ses services y compris ses missions régaliennes.

### E-démarches et accompagnement des usagers

La direction de l'administration générale dans son ensemble a en charge des procédures administratives qui ne cessent d'évoluer pour simplifier le

parcours de ses usagers et leur permettre ainsi d'alléger leurs multiples demandes.

L'utilisateur qu'il soit ou non internaute est donc au centre de toutes les attentions au fur et à mesure des évolutions législatives et/ou réglementaires mais également des nouveaux moyens numériques mis à disposition par la collectivité pour lui faciliter ses démarches et raccourcir les délais de traitement. Allègement des procédures et rapidité de traitement sont systématiquement érigés en principes dans les projets en cours et à venir.

Le standard, l'état civil, le funéraire, les objets trouvés, les enquêtes, le courrier et les démarches administratives régaliennes ont vu la mise en place de prise de rendez-vous préalable en ligne. Cette manière de faire a trouvé un accueil favorable du public, les délais d'attente étant ainsi supprimés, mais aussi des personnels qui reçoivent beaucoup moins de plaintes et constatent une diminution importante de l'agressivité des usagers.

Cependant, la collectivité ne ferme pas ses services d'accueil au public. Les nouveaux modes de communication peuvent être appréhendés par les usagers dans les différents EPN de la ville, avec une aide à l'utilisation du numérique pour les différentes démarches que doivent entreprendre les citoyens et qui vont bien au-delà des démarches de la ville (DDFIP, logement...)

## Le Numérique

L'année 2024 sera structurante et intense face à la nécessité de s'inscrire dans une logique d'innovation et d'amélioration continue pour répondre à

des métiers en perpétuelle évolutions mais surtout pour rester à jour dans les technologies au quotidien et maîtriser les coûts.

La sécurité des systèmes mis en place : malgré la progression chaque année de la dématérialisation de nos process, le maintien d'une stratégie cyber permet d'augmenter notre niveau de sécurité face à la recrudescence des cyberattaques et autres « invasions ».

La Smart City : la ville va poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de sa démarche « ville intelligente ».

Modernisation de l'action publique (poursuite du déploiement du wifi territorial...)

- Poursuite du développement de l'hyperviseur urbain entré en fonction fin 2023
- Continuité de la dématérialisation des process
- Refonte et ouverture de l'outil de Gestion de la Relation Usagers à de nouvelles fonctionnalités
- Modernisation ou extensions fonctionnelles des SI Education, Police Municipales, ...
- Renouvellement des outils Ecole Numérique avec une stratégie de remplacement de ces ENIs sur 2024-2029

## La gestion du patrimoine

Comme les années précédentes, l'accent sera porté sur une optimisation financière du Patrimoine communal géré par le service Patrimoine avec comme axes d'actions :

- \* stabilisation par une gestion fine des taxes locales et demandes systématique de modification de taxation en fonction de l'évolution patrimoniale,
- \* continuité des ventes,
- \* Libération au maximum de biens patrimoniaux pour une mise en vente, permettant une diminution des taxes foncières ;
- \* Suivi au plus près du fonctionnement des copropriétés au sein desquelles la Ville est copropriétaire.

# ANNEXES

## Le Plan Pluriannuel d'investissements

Dans un contexte contraint complexe et incertain, le PPI s'efforce de mettre en cohérence les projets d'investissement et les capacités financières. C'est un outil de programmation à moyen terme ayant vocation à être actualisé chaque année.

La Ville poursuit donc, en étalant sa réalisation, le programme d'investissement prévu, conformément à ses engagements au service des Nîmois, contribuant ainsi à soutenir l'économie.

Les investissements présentés du PPI font l'objet d'un arbitrage annuel qui peut entraîner un étalement, un report, à la fois pour assurer l'équilibre budgétaire, mais aussi pour tenir compte des aléas (révisions de prix, fouilles...)

	2024	2025	2026 et suivantes
Projets gérés ou à gérer en autorisations de programmes	Dépenses	Dépenses	Dépenses
<b>ORIENTATION 1 - TOURISME</b>			
<a href="#">PALAIS DES CONGRÈS - bâtiment</a>	17 100 000	8 975 000	1 144 000
<a href="#">ARÈNES</a>	2 100 000	2 400 000	51 000 000
<a href="#">QUAI DE LA FONTAINE</a>		80 000	4 560 000
<b>ORIENTATION 1 - CULTURE</b>			
<a href="#">CONSERVATOIRE DE MUSIQUE (hors mobilier)</a>	702 000	2 609 700	24 291 140
<b>ORIENTATION 1 - AMENAGEMENTS URBAINS</b>			
<a href="#">AMENAGEMENT DE PLACES</a>	10 000	650 000	5 685 000
<a href="#">ZAC DU PUIITS DE ROULLE</a>	25 000	10 000	
<a href="#">MAS VEDELIN</a>	3 240 000		
<a href="#">MAS LOMBARD (dont le groupe scolaire)</a>	285 000	2 425 000	10 400 000
<a href="#">REQUALIFICATION COEUR DE VILLE (Pourtour des Halles)</a>	1 010 000	1 160 000	1 100 000
<b>ORIENTATION 2 - DEPLACEMENTS 0 EMISSION DE CO2</b>			
<a href="#">VOIE URBAINE SUD</a>	28 000	2 132 000	16 719 000
<b>ORIENTATION 2 - CREATION D'ESPACES VERTS</b>			
<a href="#">MAS DES OUVRIERS</a>	215 000	38 000	977 000
<a href="#">PARC JACQUES CHIRAC</a>	3 184 000	6 004 000	4 084 000
<b>ORIENTATION 3 - SPORTS</b>			
<a href="#">CREATION COMPLEXE SPORTIF VIGNOLES</a>	10 490 666	605 870	2 132
<a href="#">REHABILITATION ESPACE CREATION</a>	1 634 925	121 721	
	<b>40 024 591</b>	<b>27 211 291</b>	<b>119 962 272</b>

	2024	2025	2026 et suivantes
Autres projets	Dépenses	Dépenses	Dépenses
<a href="#">CHAPELLE ST JOSEPH</a>	0	0	150 000
<a href="#">MUSEE DU TEXTILE ET DU JEAN</a>	50 000	60 000	14 850 000
<a href="#">PLAN LUMIERE THEATRE ODEON</a>			300 000
<a href="#">PLAN LUMIERE THEATRE B LAFONT</a>			810 000
<a href="#">PLAN LUMIERE ET SYST SON THEATRE CHRISTIAN LIGER</a>			260 000
<a href="#">ETUDE RÉNOVATION THÉÂTRE B. LAFONT</a>			8 790 000
<a href="#">RESTRUCTURATION RICHELIEU</a>	104 500	59 500	59 500
<a href="#">LES LAUZIERES</a>	30 000	30 000	30 000
<a href="#">BOMPARD - Synthèse</a>	135 000	2 355 000	1 695 000
<a href="#">REQUALIFICATION DES HALLES DE NIMES</a>		150 000	9 600 000
<a href="#">REHABILITATION DE LA MAISON DE L'AVOCAT DES PAUVRES</a>			4 000 000
<a href="#">REAMENAGEMENT JARDIN DU MONT DUPLAN</a>	50 000	150 000	150 000
<a href="#">RESTAURATION JARDINS DE LA FONTAINE</a>			10 000 000
<a href="#">EXTENSION AMENAGEMENT ECOLE DE DE PLEIN AIR + Réaménagement ou fermeture Barbès элем.</a>	900 000	750 000	100 000

	2024	2025	2026 et suivantes
Autres projets	Dépenses	Dépenses	Dépenses
<a href="#">HOICHE</a>	0	1 000 000	1 670 000
<a href="#">ILOT 15 RICHELIEU</a>	603 400	1 374 538	450 000
<a href="#">FOYER LA MONTAGNETTE</a>	3 000 000	2 500 000	850 000
<a href="#">TRAVAUX URBAINS PORTE DE FRANCE</a>	800 000	1 000 000	0
<a href="#">AMENAGEMENT DE CARREFOURS</a>	400 000	3 600 000	
<a href="#">ENTREES DE VILLE</a>	370 000	1 600 000	500 000
<a href="#">GÉO RÉFÉRENCEMENT</a>	20 000	20 000	
<a href="#">RENOVATION TERRAINS - LA BASTIDE</a>			
<a href="#">EQUIPEMENT SPORTIF VEDELIN</a>			
	6 482 900	14 669 038	54 264 500

	2024	2025	2026 et suivantes
<b>Projets récurrents</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>
Musées, bibliothèques et bâtiments culturels	1 312 600	1 433 080	831 600
Aménagements espaces urbains	960 000	960 000	960 000
Espaces verts, massifs forestiers, forêt des enfants, parc urbain	1 415 000	1 100 000	900 000
Travaux d'économie d'énergie	1 205 000	3 855 000	3 665 000
Gestion de la relation usagers, smart city, école numérique	2 062 000	1 810 000	2 110 000
Voirie de proximité, rénovations, acquisition matériel...	7 275 000	7 785 000	9 595 000
Ecoles	2 700 000	3 200 000	3 200 000
Equipements de sécurité et accessibilité, défense incendie, signalisation routière, zones 30, éclairage public, vidéosurveillance, plans vigipirates	3 940 000	4 100 000	3 730 000
Bâtiments administratifs et bâtiments romains	850 000	850 000	850 000
<u>Mise en valeur du patrimoine bâti+ travaux copropriétés</u>	230 000	230 000	230 000
Bâtiments et patrimoine culturel	440 000	460 000	250 000
Opérations foncières	410 000	410 000	410 000
Equipements et bâtiments sportifs	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Autres	2 723 800	2 033 800	6 672 480
	<b>28 710 400</b>	<b>28 748 880</b>	<b>33 526 080</b>

	2024	2025	2026 et suivantes
<b>ANRU</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>
<a href="#">PISSEVIN VALDEGOUR</a>	11 692 940	13 984 984	9 412 351
<a href="#">MAISON DE L'ENVIRONNEMENT</a>	1 327 654	1 080 181	
<a href="#">CREATION GROUPE SCOLAIRE PISSEVIN</a>	355 844	291 011	9 106 401
<a href="#">MAS DE MINGUE</a>	5 795 012	4 214 571	2 325 203
<a href="#">RECONSTR ECOLE LEO ROUSSON</a>	5 265 900	2 378 060	303 329
<a href="#">NPRU ANRU 2 CBA CLOS D'ORVILLE</a>	3 669 147	3 318 845	5 170 357
BÂTIMENTS SCOLAIRES	800 000	800 000	800 000
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	700 000	700 000	700 000
BATIMENTS A VOCATION SOCIALE	700 000	700 000	700 000
BATIMENTS SPORTS	900 000	900 000	900 000
BATIMENTS CULTURELS	200 000	200 000	200 000
<a href="#">CREATION SALLE DE DANSE (Centre administratif)</a>	25 000	1 025 000	1 250 000
<a href="#">ETUDES EN VUE DE LA CREATION D'UNE PISCINE A L'EST DE LA VILLE</a>	20 000	1 630 000	9 490 000
Eqpt centralité Pissevin	50 000		
<a href="#">RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN</a>	100 000	100 000	
<a href="#">ECOLE JEAN ZAY</a>	160 000	1 305 000	
<a href="#">INTERVENTIONS COPROPRIÉTÉS PISSEVIN</a>	44 545		679 455
<a href="#">COPROPRIETE LE PORTAL OPERATION DE RECYCLAGE</a>	532 332	440 000	8 245 413
<a href="#">EXTENSION ET MODIFICATION RESEAU CHAUFFAGE URBAIN</a>	900 000	900 000	900 000
<a href="#">OPAH CD LES GRILLONS</a>	600 000		
<a href="#">ORCOD IN PISSEVIN</a>	156 000	150 000	150 000
	<b>35 609 374</b>	<b>36 094 652</b>	<b>50 332 509</b>

	2024	2025	2026
	Dépenses	Dépenses	Dépenses
Projets gérés ou à gérer en autorisations de programme	40 024 591 €	27 211 291 €	26 163 132 €
Projets récurrents	23 630 400 €	22 968 880 €	19 780 400 €
Autres projets	6 542 900 €	16 229 038 €	22 519 500 €
<b>TOTAL Budget Principal</b>	<b>70 197 891</b>	<b>66 409 209</b>	<b>68 463 032</b>
<b>TOTAL ANRU</b>	<b>32 509 374</b>	<b>32 994 652</b>	<b>33 338 018</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 707 265</b>	<b>99 403 861</b>	<b>101 801 050</b>

## Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

### Les AP existantes

Intitulé AP	Montant AP cumulé
Réhabilitation Espace création	3 550 000 €
Requalification quais de la fontaine	3 450 000 €
Palais des congrès	56 315 556 €
Parc Jacques Chirac	19 001 000 €
Restauration des Arènes	15 345 000 €
Création complexe sportif Mas de Vignoles	21 250 000 €

**L'AP relative à l'informatique et communication électronique sera clôturée en 2024.**

De nouvelles autorisations de programmes pourront être créées lors du vote du budget primitif 2024, ou à partir du moment où l'état d'avancement du projet le permettra. Les fiches projets qui vous sont présentées contiennent le montant prévisionnel de l'investissement ainsi que le calendrier du programme.



# PALAIS DES CONGRÈS

Code opération : 1091



## Maitres d'œuvre :

Agence d'Architecture Chabanne associée à l'agence 3XN Architects

Proposition d'une offre globale dans le domaine de l'évènementiel, des congrès et des séminaires afin d'accroître l'attractivité de la ville et de poursuivre la dynamique de revitalisation et de requalification urbaine du centre-ville.



2021 – FICHES PROJETS

1



# PALAIS DES CONGRÈS

Code opération : 1091



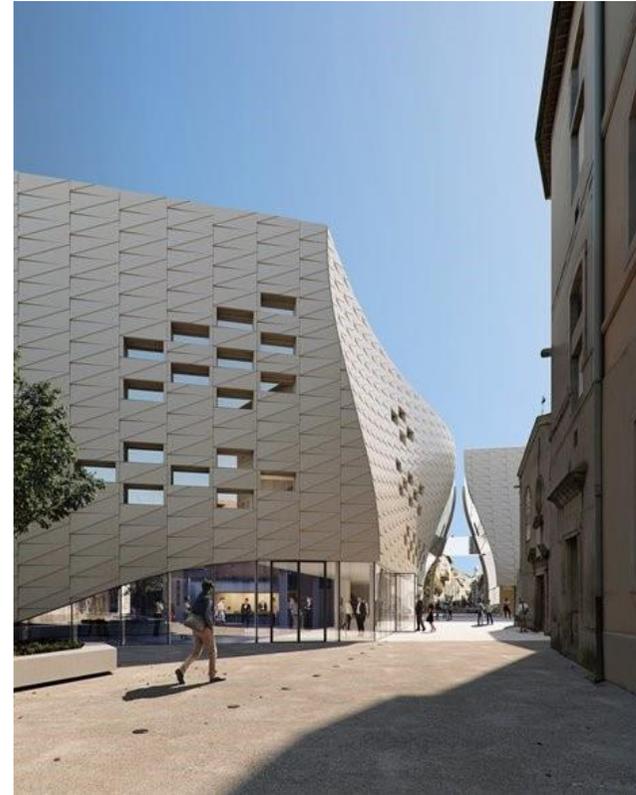
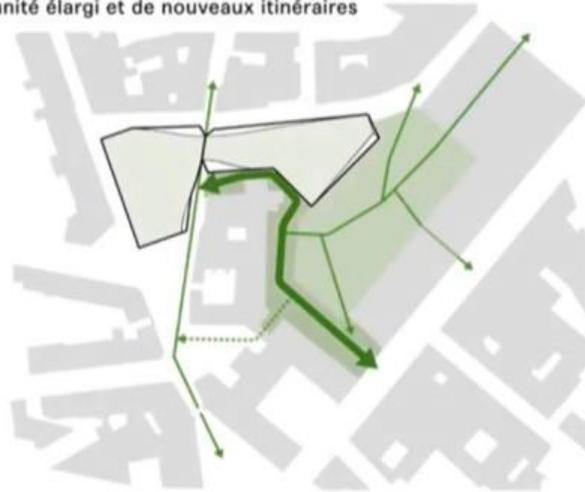
Construction d'un équipement à haute qualité architecturale, environnementale et à haut niveau de service (démarche BDO niveau Argent et BREEAM niveau « very good »).

- **Salle plénière**  
Capacité de la salle ajustable : 300, 500 ou 700 places assises.
- **Salle d'exposition**  
Dotée d'une modularité maximale afin de pouvoir accueillir tout type d'évènement jusqu'à 700 personnes.
- **Salles de commissions**  
Configurations variables de 10 à 100 personnes, pour un total de 500 places.
- **Restauration**  
Situé au dernier étage et surplombant le jardin archéologique, le restaurant est réservé aux congressistes avec un service assuré par des traiteurs.  
D'un large volume d'un seul tenant, la salle de restauration peut accueillir 500 convives.
- **Surface : 10 000 m<sup>2</sup>**

## Aménagement urbain

- ❖ **Réflexion sur la circulation piétonne** dans le quartier afin de faciliter l'accès des congressistes et des nîmois au quotidien.

Le Jardin de la Romanité élargi et de nouveaux itinéraires





# PALAIS DES CONGRÈS

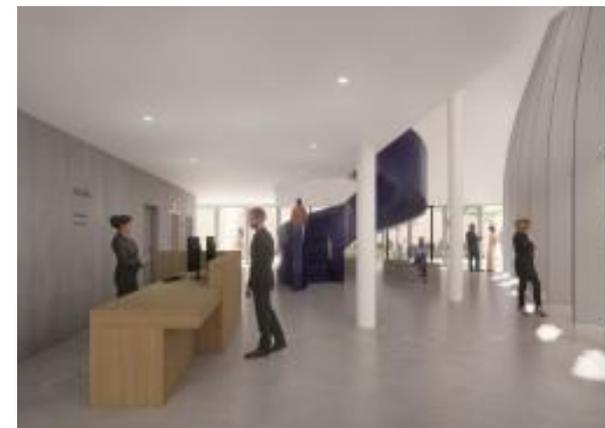
Code opération : 1091

## Calendrier

- Démarrage des fouilles archéologiques : novembre 2021
- Obtention du permis de construire : juin 2022
- Appels d'offres travaux : Juillet 2022 – Janvier 2023
- Travaux : printemps 2023 - automne 2025



2021 – FICHES PROJETS





# PARC JACQUES CHIRAC



©Alep paysage



**Maîtres d'œuvre :**  
ALEP (Atelier Lieux et Paysages)  
architectes paysagistes

**Superficie :** 14,5 hectares

**Localisation :**

Site des anciennes pépinières Pichon, qui s'étend du nord au sud depuis le quartier de la ZAC de la Gare Centrale jusqu'à l'autoroute A9.

La Ville souhaite valoriser cette friche horticole en vue de mettre en valeur un important espace de nature aux qualités paysagères avérées, et de l'ouvrir au public à l'échelle de la ville et de ses quartiers sud.

La maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation du projet du parc a été conduite dans le cadre d'une procédure d'expropriation.

## Objectifs :

Les objectifs poursuivis au travers des futurs aménagements du Parc Jacques Chirac visent à :

- **Faire de ce parc un lieu de vie, d'animation,** et de bien être intergénérationnel (création d'espaces ludiques et pédagogiques, accueil d'évènements culturels et artistiques, réalisation d'équipements sportifs).
- **Mettre en valeur les traces historiques et patrimoniales des lieux** (existence d'espaces boisés issus des anciennes activités horticoles ; reconversion de certains bâtis).
- **Relier les parties nord et sud du parc** en rendant possible le franchissement du Bd Allende.
- **Inscrire le projet d'aménagement du parc dans une démarche de qualité environnementale et de développement durable.**



# PARC JACQUES CHIRAC

## Calendrier :

- Fin 2022 : Prise de possession des terrains.  
Reste à acquérir une maison d'habitation sur le boulevard Natoire (1<sup>er</sup> semestre 2024)
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2023/1<sup>er</sup> semestre 2024:
  - obtention des autorisations règlementaires (autorisation environnementale, Permis d'Aménager)
  - finalisation des études techniques (phase DCE) / lancement des appels d'offres pour les marchés de travaux / préparation de chantier.
- Réalisation des travaux parties nord et sud : 2<sup>ème</sup> semestre 2024 / 1<sup>er</sup> trimestre 2026.
- **Ouverture au public** : 2<sup>ème</sup> trimestre 2026.

## Budget prévisionnel :

- **19 M € TTC** (dont acquisitions foncières : 5,40 M € TTC, honoraires de MOE et autres : 2,30 M € TTC, travaux d'aménagement: 11,30 M € TTC (hors interventions de restauration de certains bâtiments existants sur site).





# HALLE DES SPORTS MAS DE VIGNOLES

Code opération : 1054



© A+Architecture

## Surface :

- Complexe sportif : 8 200 m<sup>2</sup> (surface de plancher)
- Espaces extérieurs : 2 300 m<sup>2</sup>

## Localisation :

- Complexe sportif Mas de Vignoles près de Cap Costières, entre l'avenue Claude Baillet et la RD13, à Nîmes

## En chiffres

- 11 disciplines sportives accueillies
- 14 M€ HT de travaux

**Démarrage des travaux :** 2023

**Ouverture :** septembre 2024

**Maître d'ouvrage :** Ville de Nîmes

**Maîtres d'œuvre :** A+ Architecture





# HALLE DES SPORTS MAS DE VIGNOLES

Code opération: 1054

## Un nouvel écrin pour le sport amateur

Pour assurer une **continuité des missions publiques du stade des Costières** voué à être reconstruit, la Ville va édifier un nouveau complexe sportif au Mas de Vignoles.

Le Stade des Costières, un lieu multifonctionnel vieillissant

- **Lieu d'accueil** pour les sportifs amateurs et professionnels.
- **Lieu opérationnel et logistique en cas de risque majeurs** (centres de vaccination et de dépistage COVID-19).
- **Lieu vieillissant, inadapté aux exigences de la Ligue 1** : reconstruction du bâtiment pour un projet global immobilier privé autour du club de Nîmes Olympique



**Au RDC, un vaste hall d'accueil :**

- **Salle polyvalente** de 1000 m<sup>2</sup> (expositions, manifestations ou opérations logistiques de crise)
- **Salle omnisport** sur deux étages avec un accueil gradins : volley, handball, futsal, badminton, basket, handisport + **mur d'escalade**
- **Salle de gymnastique artistique** de 1800 m<sup>2</sup> sur deux étages, avec un accueil gradins
- **Salle de gymnastique rythmique et sportive**

**L'étage**, accessible par un escalier en hélice et un ascenseur :

- **Salle d'armes**
- **Salle de combat**



# HALLE DES SPORTS MAS DE VIGNOLES

Code opération: 1054

Objectifs de la création de la Halle des Sports au Mas de Vignoles

Accueillir les sportifs des clubs/associations qui s'entraînaient au Stade des Costières.

- **Proposer des équipements d'envergure** en lien avec les centres névralgiques de la cité.
- **Valoriser le secteur Sud de Nîmes**
- Répondre à des **enjeux économiques et de rayonnement.**

❖ **Concertation publique** du 21 septembre au 20 octobre 2021 pour l'ensemble

## Calendrier de l'opération / site du Mas de Vignoles :

**Avancement :**

- Fouilles archéologiques en cours (prévues jusqu'en mai 2022)
- Etudes environnementales en cours
- Etudes de conception en cours

**Travaux :** 2023/2024 (\*)

**Livraison de l'équipement :** septembre 2024

❖ L'opération comprend également :

- **sur le site du Mas de Vignoles**
  - La réalisation de **fouilles archéologiques préventives**
  - les **travaux d'aménagements extérieurs** (VRD, stationnements, bassins,...).
- **sur le site « Espace création »**
  - La réhabilitation du bâtiment pour reloger 4 associations.

*(\*) L'instruction du **dossier environnemental** réglementaire et les résultats des **fouilles archéologiques** conditionnent le début effectif des travaux.*

## Investissements – réhabilitation espace création pour accueillir 4 associations

La Ville de Nîmes a décidé de poursuivre la rénovation de ce bâtiment afin d'utiliser les locaux non occupés pour y accueillir 4 activités associatives : **billard, radioamateur, échecs et scrabble.**



Le projet comprend également pour l'ensemble du bâtiment :

- Réfection du clos et du couvert (toiture amiantée, menuiseries vétustes)
- Installations de chauffage,
- Travaux d'aménagements extérieurs (réseaux, voirie, stationnements...)



### Calendrier de l'opération :

Avancement : Etudes initiales en cours

Etudes de conception : 2022

Travaux : 2023/2024

Ouverture de l'équipement : septembre 2024

Budget 3,5M€

# ARÈNES DE NÎMES

Code opération : 1045



©Nimes.fr

## Calendrier de la restauration :

- 2009-2012 : travée 49
- 2012-2015 : travées 50 à 53
- Mai 2017- mai 2018 : travées 43 à 48
- Août 2018- décembre 2019 : travées 53 à 57
- Juin 2020- août 2021 : travées 58, 59, 60,

- 2034 : fin prévisionnelle du chantier
- 2023 -2025 : travaux de sécurisation

**Maîtrise d'ouvrage:** Ville de Nîmes

**Maîtrise d'œuvre:** AgenceGoutal- Cabinet AsselinBET Equilibre Structures

**Suivi archéologique :** Institut national de recherche archéologique préventive (Inrap)

**Les objectifs : restaurer l'extérieur et l'intérieur de cet édifice bimillénaire et le protéger des eaux de pluie**



©Nîmes.fr



©Nîmes.fr

Protéger l'amphithéâtre romain des eaux de pluie qui s'infiltrent anarchiquement et dégradent le monument. Depuis près de 2000 ans, le système de circulation et d'évacuation des eaux de pluie a été largement modifié par la dégradation de tout ou partie du toit naturel de l'amphithéâtre que sont ses gradins.

Sur la couronne notamment, l'absence de gradins au droit des vomitoires hauts permet des entrées d'eaux trop nombreuses et certains blocs ainsi imprégnés se dégradent très rapidement (nombreux éclatements) et leur résistance mécanique est largement diminuée. De plus la présence de sels, en concentration importante à certains endroits est analysée l'objectif étant d'ajuster au plus près le protocole de restauration pour le dessalement et les autres tâches de conservation à réaliser.

### Conséquences :

- **Fragilisation** de certaines voûtes ou de piliers
- Devers important de
- Développement d'**altérations biologiques** (mousses, lichens...)

Ce programme de restauration concerne les façades, le sommet des arènes, les galeries, les promenoirs et les gradins.



# ARÈNES DE NÎMES

Code opération : 1045

**Les objectifs : restaurer l'extérieur et l'intérieur de cet édifice bimillénaire**

- ❖ Restaurer l'ensemble du monument .
- ❖ Consolider et réparer chacune des 60 travées.
- ❖ Examiner et diagnostiquer chaque pierre.
- ❖ Colmater les entrées d'eau.
- ❖ Remplacer les pierres trop altérées.
- ❖ Installer des garde-corps et de mains courantes.

Ce programme de restauration concerne les façades, le sommet des arènes, les galeries, les promenoirs et les gradins.



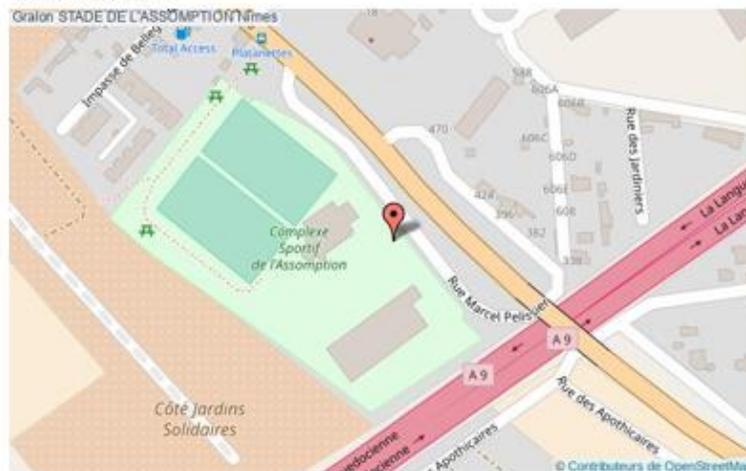
©Nimes.fr

## Stade de l'assomption :

- ❖ Site dédié au tir à l'arc et tir
- ❖ Dossier présenté pour accueillir l'entraînement d'équipes olympiques pour les JO 2024.
- ❖ Installations inaugurées en 1982



## Localisation :



## Objet :

- ❖ Construire un pas de tir de 80 m<sup>2</sup> d'emprise au sol et de 3m de haut.
- ❖ Surélever un bâtiment existant en vue de créer 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire pour l'accueil d'une salle de réunion, de 5 bureaux, d'un espace sanitaire PMR et d'une trémie d'ascenseur.
- ❖ **Livraison impérative** : janvier 2024

## Budget :

- ❖ Montant toutes dépenses comprises : 700 000 €
- ❖ Opération inscrite au PPI (année 2022 à 2024)

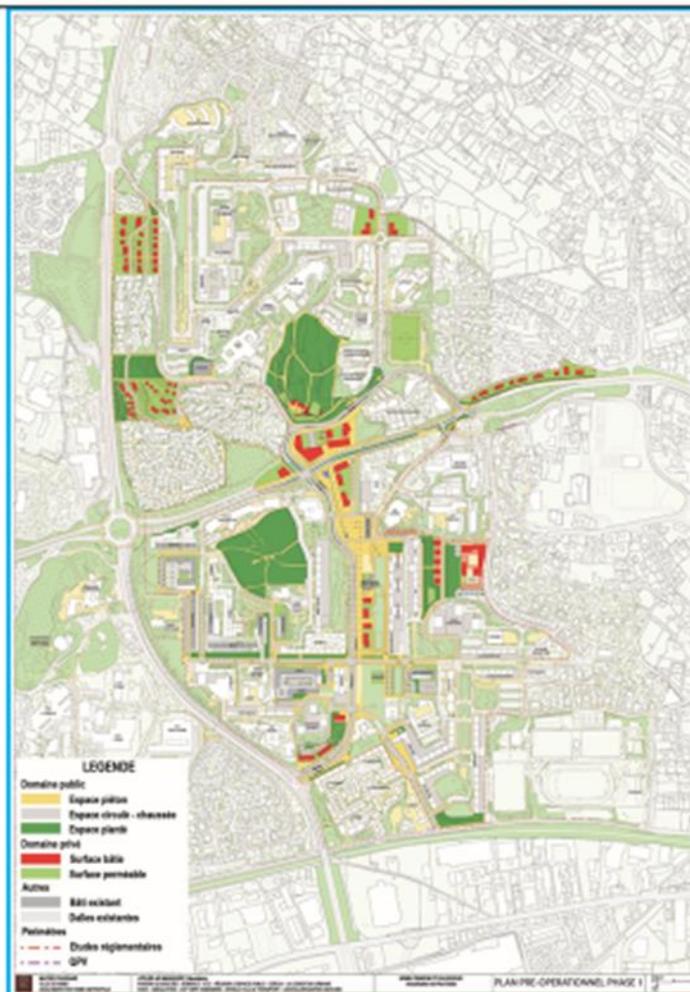


PARIS 2024



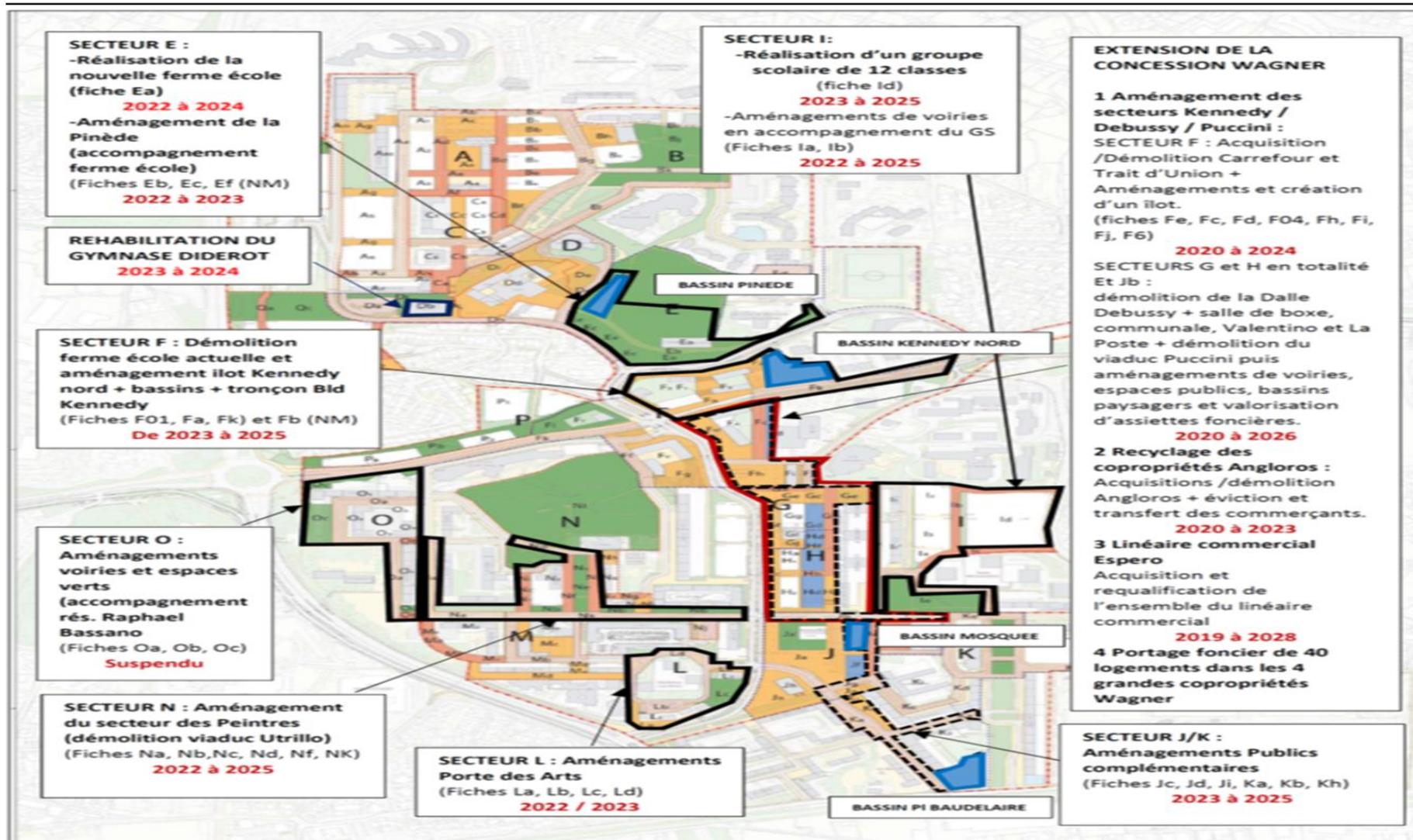
## Plan guide convention 2025

- Restructuration totale de la grande centralité Kennedy/Debussy/Porte des Arts :
  - Démolition Galerie Wagner/Galerie Trait d'Union/Dalle Debussy/Viaduc Puccini
  - Création d'un chemin de l'eau et mise en oeuvre de dispositifs hydrauliques
  - Création d'une centralité Kennedy composée de 4 îlots urbains mixtes
  - Création de la polarité commerciale (Porte des Arts)
  
- Requalification viaire et création de cheminements dans le secteur des peintres
- Requalification viaire des voies situées au sud du quartier Pissevin
- Relocalisation de la nouvelle ferme école au sein de la Pinède de Valdegour
- Création d'un nouveau groupe scolaire en limite Est du quartier Pissevin
- Création de plusieurs programmes immobiliers offrant un repositionnement des commerces en rdc et une diversification de l'offre en logement au sein des quartiers Pissevin et Valdegour



# PISSEVIN VALDEGOUR

Code opération : 1047



## Volet Habitat

- 828 Logements LLS démolis
- 40 Logements en copropriétés dégradées démolis
- 462 Logements LLS requalifiés
- 478 Résidentialisation de LLS
- 150 Logements LLS reconstruits
- 20 Logements reconstruits AL (PROMOLOGIS)





# PISSEVIN VALDEGOUR

Code opération: 1047

## Programme de diversification de l'offre en Habitat

Les programmes de diversification de l'offre en habitat au sein des quartiers Pissevin et Valdegour :

Environ 11 programmes immobiliers mixtes seront réalisés dans le temps la convention NPNRU, soit environ la reconstruction sur site de 566 logts selon trois phases de réalisation : Court terme / Moyen terme / Long terme et suivant 4 catégories de statut de logement (accession social, accession abordable, accession libre et LLS)

## Projet d'équipements publics

- Réalisation d'un nouveau Groupe Scolaire
- Réalisation d'une nouvelle Ferme Ecole
- Réhabilitation du Gymnase Diderot
- Réalisation d'un stade de Foot synthétique Bernard Auzon-Cape (livré en 20219)



Programme Kennedy Sud



Programme Porte des Arts LOT n°1 et LOT n° 2



# FERME ÉCOLE VALDEGOUR

Code opération : 1904



©nîmes.fr

## Objectifs de la ferme école :

- Proposer aux enfants un espace éducatif;
- découvrir la nature à travers les animaux et les végétaux et respecter l'environnement;
- établir des liens avec les animaux et apprendre à les connaître pour les respecter et les protéger;
- favoriser la pratique d'activités techniques (plantations, connaissances et manipulations des outils du jardinier, préparation et cuisson du pain, soins et alimentation des animaux...).

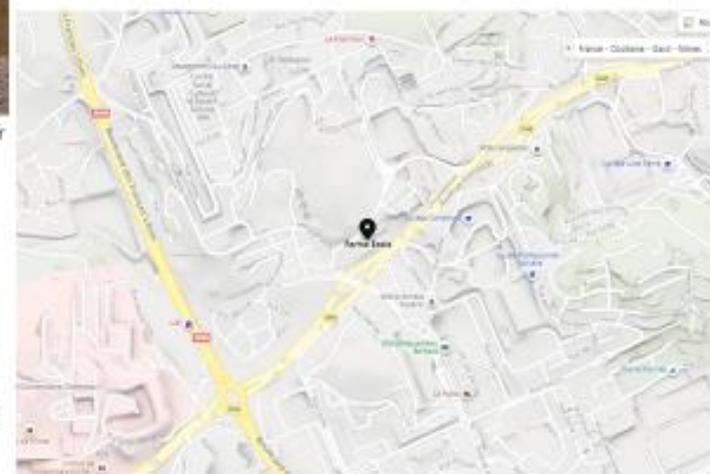
2021 – FICHES PROJETS

## Planning des travaux

Budget 2,2M€

## Localisation :

- Anciennement située dans le quartier Pissevin, elle sera désormais placée sous la pinède Valdegour.





# CHEMIN BAS – CLOS D'ORVILLE

Code opération : 1128



**DÉSENCLAVER LE QUARTIER ET LE RELIER AUX AUTRES QUARTIERS NIMOIS, ASSURER UNE MEILLEURE LISIBILITÉ ET INTERCONNEXION ENTRE LES DIFFÉRENTS, DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS.**

**RENFORCER LA MIXITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIER**

**INSCRIRE LE QUARTIER DANS UN NOUVEAU CADRE DE VIE PLUS APAISÉ, PLUS PAYSAGÉ ET PLUS SOCIAL**

**Investissement total de 30,7 M € HT (soit 36,8 M € TTC) Hors Bailleurs et TCSP, dont:**

Actions d'aménagement des espaces publics (10 M €)  
Equipements scolaires ((10,5 M d'euros)  
Transformation de copropriété Portal (8 M d'euros)  
Immobilier économique (2M d'euros).

Ces investissements sont portés par la Ville de Nîmes, qui finance à hauteur de 13 M d'euros, et bénéficie de subventions de l'ANRU pour environ 13 M d'euros, de la Région Occitanie pour 1 M d'euros, de Nîmes Métropole pour 0,8 M d'euros, et Divers pour 3 M d'euros

**Maîtrise d'œuvre Urbaine:**

TEKHNĚ, Urbaniste INSITU Paysagiste SETEC Bureau d'études

## Le programme des démolitions, les principales prochaines échéances de réalisation à court moyen terme:



2021 – FICHES PROJETS

3 eme Tranche de démolitions garages Portal Septembre 2022

Démolitions par HDG Barres Bruguier et Jean Moulin 1<sup>er</sup> Sem 2022

Chantier TCSP livré, ligne mise en service Aout 2022

Consultation promoteurs pour 2 programmes de logements et commerces sur l'ilot Braque fructueux, promoteur STS retenu.

Aménagement 2eme tranche du square Paul Tondut en cours

Démarrage chantier 19 logements Promologis (Ilot Jean ZAY) 2023

Démolition reconstruction école Léo Rousson 2023 2024

Autres travaux d'aménagement échelonnés entre 2023 et 2027

## Une convention NPNRU pour :

- Engager une véritable transformation urbaine du quartier à l'horizon 2025 en s'appuyant sur ses atouts paysagers
- Requalifier complètement le quartier, bien l'équiper et le rendre facilement accessible

## Un nouveau visage grâce à de nouvelles réalisations :



Pôle Jean d'Ormesson et montée du Bellay



Nouvelles opérations de logements du Mas de Teste



Collège A Lovelace



Vue d'ensemble du quartier rénové (échéance 2025)

## Les principaux axes du projet urbain

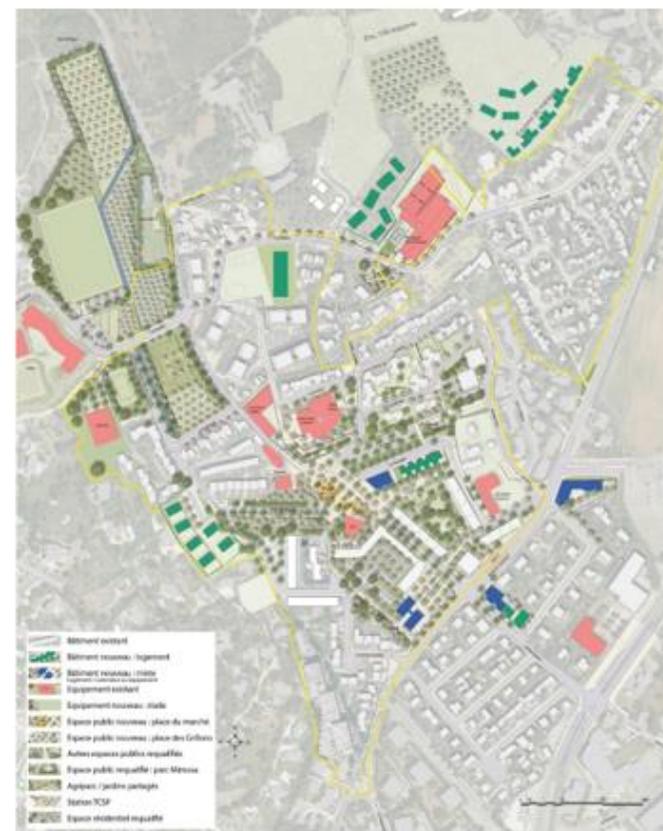
**Un parc de logements renouvelé.** Les logements les plus dégradés d'HDG seront démolis (250 logements), la copropriété dégradée Les Grillons (82 logements) complètement réhabilitée et une nouvelle offre de logements diversifiée sera développée plutôt sur les franges du quartier (640 nouveaux logements dont 102 LLS).

**Une offre renouvelée d'équipements publics structurants.** Le nouveau collège Ada Lovelace a été inauguré en septembre 2019, le pôle éducatif Jean d'Ormesson en février 2020. La création d'une nouvelle crèche et d'une nouvelle mairie annexe ainsi que la rénovation du CS Jean Paulhan participeront également à ce renouvellement.

**La reconquête et la renaturation du vallon qui traverse le quartier,** en développant notamment un parc agricole et un pôle sportif attractif et fédérateur. L'enjeu étant de libérer au maximum le vallon de ses constructions et de laisser place à l'écoulement des eaux.

**La constitution d'un axe pénétrant structurant allant de la route d'Avignon au cœur de quartier** en passant par la nouvelle polarité des Grillons créée autour d'une place d'entrée de quartier bordée par de nouvelles volumétries bâties.

**L'offre de nouveaux espaces intergénérationnels** avec une forte présence du végétal (espaces sportifs, places, squares, jardins, parc...).



## Les grandes échéances de réalisation

### Phase de lancement (2019 – 2022)

- Équipements structurants majeurs : pôle éducatif et culturel J d'Ormesson, collège A Lovelace, pôle sportif H Noel
- Démolitions structurantes : bâtiment Boule d'Or, ancien collège Vallès, ancienne école Camus, garages Grillons, local associatif B d'Or
- Aménagements de proximité : square Montaigne, montée du Bellay
- Construction de logements en périphérie immédiate (Mas de Teste)

### Phase de structuration (2023-2024)

#### 2023

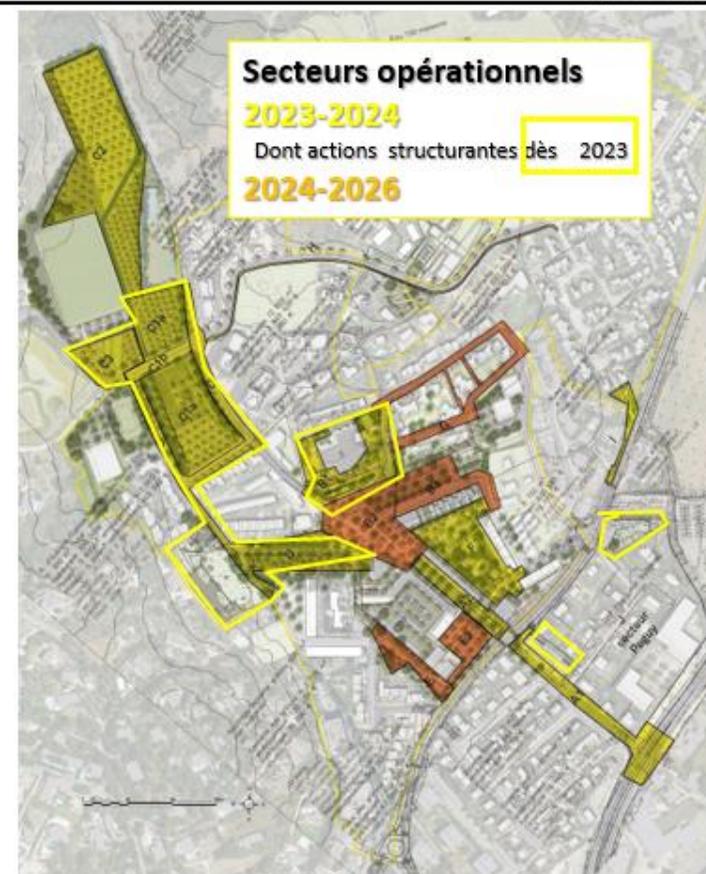
- Aménagement des espaces publics autour du vallon et sur les emprises démolies (Vallès, Camus, Boule d'Or)
- Espaces autour du CS Jean Paulhan rénové
- Engagement des reconstructions dans le quartier (Camus, Mgr Claverie, Clos de Coutelle, Mas de Teste)
- Poursuite des démolitions structurantes (bâtiment Montaigne + Cage Claverie)

#### 2024

- Aménagement de l'axe pénétrant du quartier (Claverie)
- Aménagement du parc des Mimosas
- Poursuite des démolitions structurantes (bâtiment Ronsard)

### Phase de finalisation (2025-2026)

- Fin des démolitions : galette commerciale des Grillons
- Aménagement des cœurs de cible : place des Grillons, place de cœur de quartier (Marché)
- Poursuite des constructions (Montaigne, Grillons)





# ÉCOLE LÉO ROUSSON

Code opération : 1814

Dernière école « Pailleron » de Nîmes : bâtiment des années 60 aujourd'hui inadapté aux normes de sécurité et au confort limité.



©nîmes.fr

## Localisation :

- Située à l'Est de Nîmes, au cœur du quartier Clos d'Orville dans un secteur résidentiel peu commerçant, où les rares espaces de rencontre végétalisés sont des parties privatives.

## Sur le plan scolaire

- 6 classes du CE2 au CM2.
- 8 dispositifs CP CE1 (groupe de 15 élèves).
- 5 classes de maternelles.
- 2 salles de repos.
- Salle de motricité.

## Et pendant les travaux ?

Durant les deux années scolaires concernées par le chantier:

- Elèves de maternelles acheminés à l'école Emile Gauzy.
- Elèves de l'élémentaire acheminés au centre de loisir du Mas Boulbon

**Localisation :** 

- Située à l'ouest de Nîmes, entre les quartiers résidentiels de l'Alouette, du Puits de Roulle et de la Zone franche de Valdegour.



**Un site naturel à préserver et à valoriser**



**Objectif: Créer un quartier durable**

**Réalisation de la dernière tranche opérationnelle :**

- Superficie : 6,5 ha de terrains en friche, aux qualités paysagères avérées et structurés par de nombreux clapas.

**Enjeux:**

- *Achever l'urbanisation de la ZAC en promouvant de nouveaux programmes d'habitat innovant aux typologies variées (Petits collectifs, Individuels groupés, lots libres) répondant aux préoccupations de développement durable et de performance énergétiques (Labellisation BDO, RE 2020...)*
- *Prendre en compte l'environnement du site, son patrimoine (espèces floristiques et faunistiques) et minéral afin de le préserver au maximum et le mettre en valeur.*
- Programme prévisionnel : 150 nouveaux logements diversifiés respectueux de l'environnement (99 collectifs, 46 intermédiaires, 5 lots individuels) à réaliser sur 6 macro-lots en cours de commercialisation.



# ZAC DU PUIITS DE ROULLE

Code opération : 1027



©Quaillemonde

## Planning prévisionnel

- **Engagement opérationnel des travaux d'aménagements** en 2 phases:
  - Réalisation 1ère tranche (Ouest de l'opération) : fev. 2021- fin mars 2022
  - Réalisation 2ème phase (Est de l'opération): 1<sup>er</sup> trimestre 2022-mars 2023
  - Livraison prévisionnelle: fin 1<sup>er</sup> trimestre 2023
- **Consultation de promoteurs** portant sur la vente de 6 macro-lots viabilisés
  - Lancée fin 2021
  - Désignation des titulaires : fin 1<sup>er</sup> semestre 2022

→ **Cout prévisionnel des travaux : 4.500 K€**

Les travaux prévus, outre la viabilisation des 6 macro-lots à commercialiser, concernent:

- la réalisation d'une voie interne à l'opération,
- la création d'une liaison viaire entre le Chemin Neuf de Pissevin/rue H. Moissant,
- la réalisation d'un maillage de dessertes piétonnes et d'une zone 30 sur une partie du Chemin Neuf de Pissevin ainsi que l'aménagement d'ouvrages hydrauliques.



**MOA : Ville de Nîmes en régie**  
Pilotage : Services Urbanisme Opérationnel /Voirie  
**Groupement de MOE : Agence Quaillemonde Architectes**

# ZAC DU PUIITS DE ROULLE

→ **Estimation prévisionnelle des recettes** : 8.100 K€ HT correspondant à la commercialisation des 6 macro-lots, objet de la consultation des promoteurs.



## Calendrier prévisionnel des futurs projets immobiliers:

- Etude projet: 12 mois
- Démarrage prévisionnel des 1<sup>er</sup> chantiers constructions : début 2024
- Livraison 1<sup>er</sup> programme: Mi 2025



# Z.A.C DU MAS LOMBARD

Code opération : 1026

## Mas Lombard : un écoquartier



©nîmes.fr

### Localisation :

- Situé route de Beaucaire entre le Mas Chalvidan, l'autoroute A9 et la zone de Grézan.

### En chiffres

- 1150 logements (dont 25% de logements sociaux, et 60 individuels)
- 12000 m<sup>2</sup> de bureaux et commerces
- 46 hectares dont 35 urbanisés
- 39 M€ à la charge de l'aménageur Eiffage

### Concessionnaire

### d'aménagement

Eiffage aménagement

Eiffage immobilier



### Livraison des programmes immobiliers :

échelonnée entre 2025 et 2035

©le petit gardois



# Z.A.C DU MAS LOMBARD

Code opération : 1026



2021 - PROJETS FUTURELS

## Enjeux

- Nécessité de créer de **nouveaux logements** pour répondre aux besoins du PLH (700 logements par an)
- Créer un **Ecoquartier** en privilégiant la **qualité de vie** des nouveaux résidents.
- Concevoir un quartier **adapté au le risque inondation.**
- **Valoriser l'entrée de Ville** de la route de beaucaire (ancienne Via Domitia)
- ❖ Offrir de **nouvelles mobilités** douces et collectives vers le centre ville.
- ❖ Construire un projet **d'agriculture urbaine** en frange du quartier.

# Z.A.C DU MAS LOMBARD

Code opération : 1026

## Un quartier dynamique et des équipements

- ❖ Ecole de 12 à 14 classes (ouverture prévue en 2027)
- ❖ 8 000 000 € HT dont 5 600 000 € versé par Eiffage
- ❖ Equipements sportifs de proximité.
- ❖ 1 000 000 € HT dont 300 000 € versés par Eiffage.
- ❖ Giratoire sur RD 9999  
(1 380 000 € TTC dont 640 000 € versés par Eiffage).
  
- ❖ Résidence intergénérationnelle : **lutter contre l'isolement des seniors** → établir lien social entre habitants.
- ❖ Bureaux et commerces : offrir des possibilités **d'emploi** et de **consommation sur place**.
- ❖ Conciergerie participative conçue comme un tiers lieu avec petits services du quotidien (pressing, Amap, échanges de services, prêts de matériel...).



©nîmes.fr

## Calendrier du Projet:

### Les équipements :

- Rond point sur RD 999 2024 – 2025
- Ecole 2026 \_ 2027





# COPROPRIÉTÉ LE PORTAL – OPÉRATION DE RECYCLAGE

Code opération : 21018001



## Localisation :

- Copropriété située Chemin Bas d'Avignon, en entrée de ville (à 2 km du centre), à la croisée de la route d'Avignon et de la route de Beaucaire.

## Copropriété « Le Portal »

- 54 Logements (43 % de Propriétaires Occupants/ 57 % de Propriétaires Non Occupants)
- Haut lieu de trafic de drogue dans le quartier → insécurité;
- Une dégradation croissante du cadre de vie sur la copropriété;
- Des incivilités.
- 52 garages (32 après les démolitions de juin 2020)

## Travaux immobiliers : 2024 – 2025

- **Maîtrise d'ouvrage** : Ville de Nîmes
- **Portage foncier** : EPF



## Renouvellement urbain du quartier

- Désenclavement du quartier : installation de la ligne T2;
- Mixité sociale;
- Renouvellement de l'habitat : réhabilitation de logements locatifs sociaux + construction de 10 villas;
- Aide au relogement;
- Amélioration de l'image du quartier;
- Création d'un espace vert en cœur de quartier.

Un projet qui concernera les 3 bâtiments existants ainsi que l'ensemble des commerces



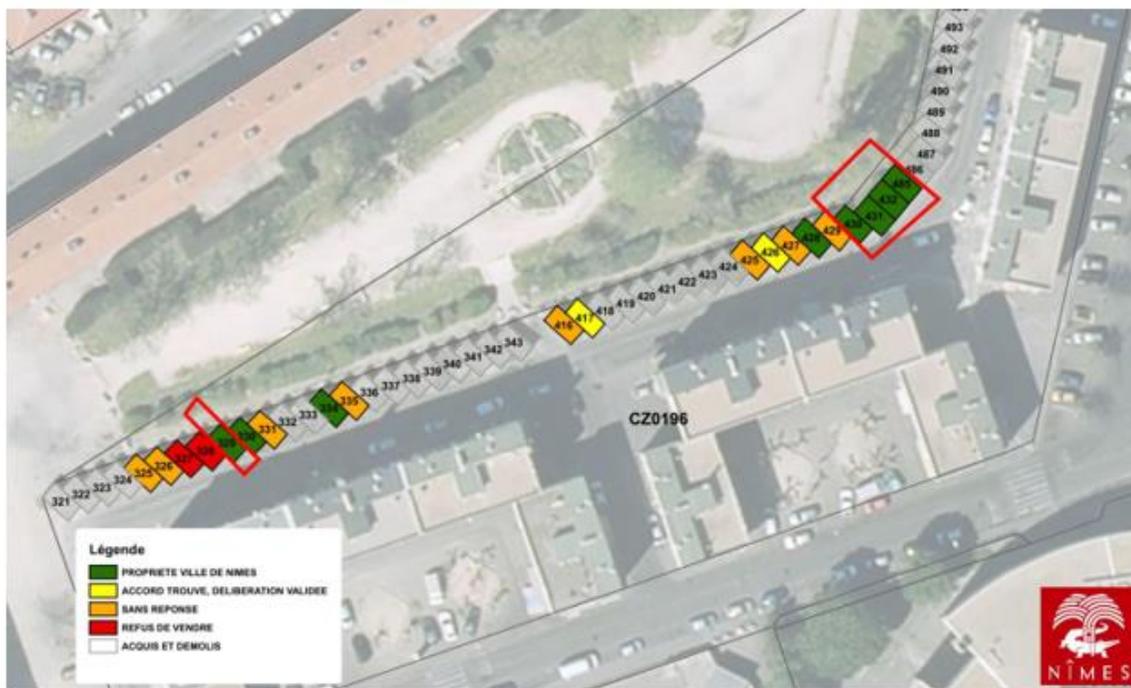
## Calendrier prévisionnel:

Négociations foncières amiables	2020 – 2023
Enquêtes personnalisées , suivi social	2021 - 2022
DUP – Expropriations	2023 _ 2024
Accompagnement des ménages gestion transitoire	2023 – 2024
Démolitions	2025
Travaux de réhabilitations et nouvelles villas Promologis	2025 - 2026



# COPROPRIÉTÉ LE PORTAL – OPÉRATION DE RECYCLAGE

Code opération : 21018001



3<sup>ème</sup> Phase de démolition de garages effectuée en Septembre 2022

©nîmes.fr